

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manquant

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

750 (D)

REVUE

DE

J. P. L. M.

MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
ÉDUCATION — BEAUX-ARTS

TROISIÈME ANNÉE — TOME TROISIÈME.

Veritatem tantum et pacem
diligite.
ZACHARIE, VIII, 19.

MONTREAL

IMPRIMERIE DE J. CHAPLEAU & FILS

31, RUE COTTÉ, 31

1879



REVUE
DE
MONTREAL

PETITS MOINEAUX

Il faut les voir, ces oiseaux frères,
A la neige tendant leurs ailes,
Braver et le froid et le vent.

NAP. LEGENDRE.

Pauvres petits oiseaux qui cherchez l'existence
Au milieu des frimas,
Comment pouvez-vous donc supporter l'inclémence
De nos rudes climats !

∴

Une invisible main sans doute vous protège
Et, guidant votre vol,
Vous garantit des vents, des tourbillons de neige
Qui glacent notre sol.

REVUE DE MONTREAL

Que vos maux seraient grands, lorsque dans les tempêtes
Tout gémit près de nous,
Si le Père céleste, oubliant que vous êtes,
N'avait pas soin de vous ;

∴

Si son cœur, plein d'amour pour toute créature,
Ne veillait dans les cieux
A vous donner ici le toit et la pâture,
Le soleil et ses feux !

∴

Et que n'imitiez - vous les douces hirondelles ?
Quand les sombres autans
Gémissent, elles fuient, mais à leur nid fidèles
Reviennent tous les ans.

∴

Plus près du grand foyer que Dieu lui - même attise
Pour réchauffer les cieux,
Vous ne sentiriez pas au souffle de la bise
Trembler vos doigts frileux.

∴

Puis vous reviendriez quand les hivers moroses
Et les vents en courroux,
Faisant place au printemps qui fait naître les roses,
S'envolent loin de nous.

∴

Pourtant, non, demeurez, créatures aimables,
Charmants petits moineaux,
Et vous aurez toujours le meilleur de nos tables,
Sucre, fruits et gâteaux.

∴

Nous vous donnerons tout, millet, graine sauvage,
Que vous cherchez en vain ;
Vous vous abreuverez, libres comme au rivage,
Au creux de notre main.

Prenez, moineaux chéris, c'est le cœur qui vous donne,
 Partagez nos repas.
 Dieu nous donne le pain, nous en devons l'aumône
 A ceux qui n'en ont pas.

∴

Et quand viendra le temps des suaves murmures
 Des zéphyr dans les bois,
 Vous irez oublier sous les fraîches ramures
 Les douceurs de nos toits.

∴

Puissiez - vous, cependant, du fond de vos retraites
 Au sein des verts buissons,
 Nous rendre en souvenirs nos repas et nos fêtes,
 Notre amour en chansons.

ARTHUR GLOBENSKI.

Janvier 1879.

LE CANADA FRANÇAIS ET SA LITTÉRATURE *

II

Il existe au Canada toute une littérature française, dont les débuts ont été laborieux et lents, mais dont les progrès rapides méritent d'attirer l'attention de la mère patrie. Tout ce qui peut soutenir, encourager, récompenser les écrivains fit d'abord défaut. Une population peu nombreuse et assez clair-semée, livrée à un complet isolement, obligée de lutter sans cesse pour conserver ses franchises, pour se défendre contre l'invasion des idées, des mœurs et de la langue anglo-saxonnes, ce n'était pas là un public bien considérable. Le loisir manquait aux esprits distingués qui auraient pu cultiver les lettres avec désintéressement, et il fallait en effet bien du désintéressement pour s'engager dans une carrière nécessairement ingrate. Les intérêts matériels ont ici aussi leur importance; la librairie est une industrie très-respectable, mais c'est une industrie. Or le marché, — qu'on nous permette ce terme emprunté à l'économie politique, — était fort restreint; il était d'ailleurs encombré par les produits européens; les livres français passent l'Atlantique pour aller au Canada; les livres canadiens ne le passent guère pour venir en France. « Dans l'état actuel des choses, écrivait en 1852 un éditeur de Montréal, nous croyons avoir fait acte de courage et de bon exemple en achetant les premiers une œuvre littéraire, en offrant à un de nos écrivains une rémunération assurée, si mince qu'elle soit, pour son travail, en lui épargnant les risques et les ennuis de la publication. »

Là où les éditeurs se flattent avec raison de faire acte de courage, les auteurs ne doivent pas s'attendre à recueillir beaucoup de fruits de leur labeur. La littérature canadienne, malgré des commencements si pénibles, est pourtant devenue assez florissante, parce qu'au milieu d'une population qu'animait un ardent patriotisme, elle s'est vouée à la défense des intérêts de la patrie, à la glorification des souvenirs nationaux, parce que dans un siècle de lutte elle a été une arme.

* Voir la livraison de novembre et décembre 1878, p. 607.

Aussi le journal a-t-il précédé le livre; les premiers écrivains canadiens furent surtout des polémistes. Pendant de longues années, il n'y eut pour le talent d'autre emploi que celui qui consistait à plaider la cause de cette demi-indépendance qu'on eut tant de peine à conquérir, mais qui fut enfin conquise.

Ces publications périodiques que le destin condamne à un oubli si prompt et si durable, renfermaient pourtant des essais qui méritaient de ne pas périr entièrement; on en fit sous le nom de *Répertoire canadien* une anthologie intéressante, et d'où un éditeur parisien tira, il y a vingt-cinq ans, la matière d'un volume intitulé *Légendes canadiennes*. La lecture en est agréable, mais on reconnaît les tâtonnements d'un début et l'inexpérience d'écrivains qui étaient obligés de consacrer à une profession plus lucrative la plus large part de leur temps et de leur intelligence. Cependant la population devenait rapidement plus nombreuse et plus riche; le public se formait. Ce n'était pas seulement par des articles de journal et par des discours éloquentes que la nationalité franco-canadienne démontrait et défendait son existence. Elle demanda aux historiens de recueillir et de produire ses titres de noblesse; elle demanda aux romanciers de fixer par des descriptions pittoresques le souvenir des vieilles mœurs, et de célébrer dans des récits émouvants les vertus héréditaires. Les œuvres légères elles-mêmes devaient avoir un but pratique, et tous les genres subissaient l'influence dominante de la même pensée.

Nous voudrions donner à nos lecteurs une idée assez nette de cette littérature qui n'est que le tribut payé par l'intelligence au patriotisme, et qui met l'imagination aussi bien que l'érudition au service d'une grande cause. Mais nous ne pouvons que choisir, et nous ne saurions être complet. Une simple énumération serait fastidieuse, et ce vaste sujet est trop difficile à embrasser pour que nous nous hasardions à marquer des rangs. Si, dans cette courte excursion sur un domaine si peu exploré, nous nous arrêtons à quelques sommets, c'est parce qu'ils nous offrent un point de vue agréable et étendu; il y en a d'autres sans doute qui ne sont pas moins élevés. Si l'on désirait une plus grande abondance de citations et de jugements, on devrait lire l'excellente *Conférence sur la littérature canadienne*, de M. Lefavre, consul de France au Canada, ou certains précis historiques et sta-

tistiques publiés sur les bords mêmes du Saint-Laurent. Il y aurait lieu, pour quelques-uns de ces amis que le Canada français compte parmi nous, de nous donner un tableau de cette littérature originale et féconde.

Nous parlerons d'abord d'un roman. Un roman de mœurs bien fait peut être la plus éloquente des plaidoiries, la plus efficace des exhortations. Sous cette forme agréable et légère, on insinue bien des conseils, on fortifie bien des convictions, on dissipe bien des préjugés. Le lecteur attentif et ému se laisse plus aisément persuader. Vers 1850, un jeune écrivain canadien, orateur et poète, doué d'une imagination très-vive et d'une raison très-pratique, M. Pierre Chauveau, éprouva le besoin de dire à ses compatriotes d'utiles vérités. Il apercevait des symptômes de faiblesse et de découragement. La civilisation anglo-américaine exerçait une séduction parfois dangereuse sur la jeunesse, qui se laissait éblouir par le spectacle d'une activité et d'une prospérité sans exemple. L'encombrement des carrières libérales poussait à l'émigration les esprits les plus entreprenants, moins sensibles aux charmes de la vie des champs; on rougissait presque des vertus simples et patriarcales qui fleurissent au village; l'agriculture, qui fait les populations saines, fortes et libres, était dédaignée par les héritiers de ces laboureurs qui avaient créé une nouvelle France sur le sol américain, et qui avaient conservé intactes les coutumes et les traditions de la mère patrie. On rêvait les aventures lointaines et la fortune promptement conquise, au lieu de demander au défrichement des forêts voisines une aisance solide et sûre. M. Chauveau conçut de projet de combattre ces tendances énervantes, de retenir la génération nouvelle dans la voie tracée par ses devancières, de réveiller au fond des âmes ébranlées par le doute les sentiments qui avaient jusque-là soutenu les Canadiens dans une lutte si difficile. Il écrivit *Charles Guérin*.

Celui qui voudra apprécier le mérite d'une telle œuvre, et en goûter toute la pénétrante douceur, y devra apporter certaines dispositions particulières. Il ne faut pas l'aborder avec cette attention critique et cette délicatesse nerveuse qui nous rend sensibles aux moindres taches. Il y a ici des taches et des défauts; la fable est d'une simplicité extrême; le style, souvent vigoureux, et toujours coulant, est parfois inégal; les intentions morales sont plus visibles que nous le souhaiterions, et la prédica-

tion ne se déguise pas assez. Mais dépouillons-nous, pour un instant, de ce goût raffiné et irritabile que nous a fait la lecture de nos chefs-d'œuvre européens. Laissons-nous aller sans résistance au courant de cette narration limpide ; laissons-nous toucher par ces scènes d'un pathétique si naturel ; laissons-nous amuser par ces peintures naïves de la vie de province et de la vie rustique ; il nous suffira, pour être émus et charmés, de ne pas nous mettre en défense.

On trouve dans *Charles Guérin* des paysages dignes de cette partie si pittoresque du Nouveau-Monde. Mais ce qui nous plaît le plus, c'est de découvrir comme une portion de la Normandie du dix-huitième siècle, transplantée par delà l'Océan, avec ces paysans qui parlent encore comme on parlait sous Louis XV entre Rouen et Granville, et pour qui le temps a si peu marché dans ce siècle de révolution. Nous aimons à voir par la pensée cette longue chaîne de paroisses qui se pressent sur une étroite bande de terrain, entre ce fleuve qui ressemble à une mer et cette forêt vierge qu'on entame lentement ; un tableau rustique qu'eût aimé Diderot, et des villageois à la façon de Greuze ou de Sedaine, entre deux immensités dignes d'étonner un Chateaubriand.

Quand on a lu *Charles Guérin*, on croit avoir vécu au Canada, tant les lieux et les gens sont décrits avec netteté, tant il y a de vie et de vérité dans ce récit sans prétention. La scène se passe tour à tour à la ville et à la campagne, mais la ville est moins intéressante, et ce qui nous séduit le plus, c'est une fraîche idylle ou l'auteur déploie, dans la peinture d'un pur et invincible amour de jeune fille, un talent qui fait songer à Dickens. Il y a dans ce roman des conversations qui étaient, à l'heure où il devait paraître, des plaidoiries et des thèses patriotiques ; mais il y a aussi, et c'en est le plus durable attrait, des beautés qui sont de tous les temps et de tous les pays.

On dit que ce livre eut peu de succès. M. Chauveau s'adonna à d'autres genres. Il entra dans la vie politique ; il fut pendant de longues années ministre de l'instruction publique au Canada, et il rendit dans ces utiles fonctions d'inappréciables services à son pays. Ses rapports sont des modèles ; une encyclopédie allemande lui a donné une large place dans ses colonnes, et c'est en partie grâce à ses efforts que les Canadiens se sont placés au premier rang parmi les peuples qui ne négligent rien

pour assurer à tous les enfants les bienfaits d'une solide éducation. Il fut premier ministre. Il passe pour le plus brillant orateur de sa génération, et sa voix éloquente se fait entendre dans toutes les grandes circonstances, dans toutes les solennités où l'on célèbre quelque gloire nationale. Il a aussi mérité la réputation d'un poète agréable et distingué. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter qu'il n'ait pas cultivé avec plus de persévérance un genre où il aurait excellé. Mais ç'a été jusqu'ici le malheur des écrivains canadiens, qu'un public trop restreint les obligeait à faire de l'art pur et désintéressé une distraction plutôt qu'une occupation. Ils ne peuvent, pour la plupart, consacrer aux œuvres d'imagination que leurs heures de loisir. Cet inconvénient s'atténuera à mesure que les Franco-Canadiens formeront un peuple plus considérable; il disparaîtrait si nous prêtions, de ce côté de l'Atlantique, une attention soutenue et encourageante à nos confrères de Québec et de Montréal, si un ouvrage composé et publié sur les bords du Saint-Laurent trouvait chez nous un accueil aussi prompt que s'il avait paru sur les bords du Léman ou dans une de nos villes de province les plus lettrées.

Si M. Chauveau a renoncé au roman, plusieurs écrivains distingués de la jeune génération ont cependant osé s'engager dans cette voie, et s'y sont fait un nom. M. Marmette marche sur les traces de Walter Scott et de Cooper; il écrit des romans historiques à la louange des Canadiens du temps des grandes guerres. M. Faucher de Saint-Maurice, dont on goûte fort les nouvelles, M. Gérin-Lajoie, M. l'abbé Casgrain sont aussi des romanciers de mérite. Bien d'autres encore seraient à citer, si nous nous piquions d'être complet.

Comme on le devine aisément, la poésie canadienne est surtout consacrée à célébrer les gloires nationales et les charmes de ce beau pays. Ici encore, le mouvement littéraire contemporain est très-actif. Nous avons déjà parlé de M. Chauveau. M. Lemay s'adonne aux vastes compositions épiques; M. Fréchette s'est fait une grande réputation par ses pièces légères. M. Crémazie offre un heureux exemple de ce que le sentiment patriotique peut fournir d'inspirations élevées. Nul n'a exprimé avec plus de chaleur et de verve cet amour de la France qui est resté vivant dans les cœurs et cette légitime colère que les Canadiens d'aujourd'hui ressentent encore contre le gouvernement de Louis XV, qui abandonna si facilement leurs ancêtres :

Car un roi sans honneur avait livré leurs bras
 Sans donner un regret à leurs plaintes stériles.

Dans la pièce d'où nous tirons ces deux vers, M. Crémazie raconte qu'un soldat qui avait porté le drapeau français à la bataille de Carillon, se rendit en France après la victoire des Anglais, dans l'espoir de parler au roi et d'appeler son attention sur ses héroïques sujets d'Amérique :

Quand le pauvre soldat, avec son vieux drapeau,
 Essaya de franchir les portes de Versailles,
 Les lâches courtisans, à cet hôte nouveau
 Qui parlait de *nos gens*, de gloire, de batailles,
 D'enfants abandonnés, de nobles sentiments
 Que notre cœur bénit et que le ciel protège,
 Demandaient en riant de ces tristes accents
 Ce qu'importaient au roi quelques arpents de neige.

Ce mot fameux : « quelques arpents de neige », est resté dans la mémoire des Canadiens comme un trait dans une blessure. Mais on voit par quel attachement durable ils ont répondu à cet injuste dédain. A Québec, aujourd'hui encore, cent quinze ans après le traité de Paris, ce terme « nos gens » désigne les soldats et les marins de la France.

M. Benjamin Sulte, l'auteur des *Laurentiennes*, est un des plus dignes représentants de cette école patriotique. Bien qu'il exprime souvent avec grâce des sentiments personnels, ses meilleures pièces sont celles où, comme les bardes des temps primitifs, il se sert de la poésie pour donner plus de force et de retentissement à ses exhortations morales. Nous trouvons dans ses vers les mêmes inspirations que dans le roman de M. Chauveau ; lui aussi il se propose surtout de rappeler ses compatriotes au culte des vertus paternelles.

Portons vers les aïeux un regard salutaire.
 Hélas ! dans notre orgueil habile à nous complaire
 Il arrive souvent que nous les oublions !
 Notre passé réclame un reflet populaire :
 Enseignons l'avenir par nos traditions.

Il fallait rattacher à la patrie les jeunes Canadiens que le courant de l'émigration entraînait vers les Etats-Unis, et qui s'enrôlaient en grand nombre, à prix d'or, sous les drapeaux de l'Union menacée par la sécession du Sud.

Sur un faux champ d'honneur la mort couche ces braves,
s'écriait en 1864 M. Sulte, et il ajoutait tristement :

Si l'antique valeur en eux paraît renaitre,
C'est qu'on l'achète, hélas ! et que l'or est son prix !
Le triste mercenaire avili sous un maître
Cueille moins de lauriers qu'il n'aura de mépris.

Pour empêcher ces désertions, pour occuper sur le sol même du Canada cette génération nouvelle toute prête à essaimer, les romanciers et les poètes, comme les hommes d'Etat et les prédicateurs, l'invitent à défricher les forêts natales :

Le défricheur, ferme, intrépide,
N'a que sa volonté pour loi
Et son seul intérêt pour guide ;
Car le défricheur c'est un roi,
Un roi qui se taille un royaume
Ainsi qu'un autre conquérant.

On trouverait difficilement un exemple d'une littérature aussi une, aussi complètement ralliée autour d'un même drapeau, pour marcher au même but. Tous les genres, on le voit, se donnent la main ; tous les écrivains se proposent de rendre plus forte et plus indestructible la chaîne qui rattache l'avenir au passé ; tous s'inspirent de cette pensée si bien traduite par M. Sulte :

Enfants, vous marchez sans boussole :
Qui vous indiquera la route des aïeux ?
Au milieu des dangers l'espoir seul vous console ;
Le passé vous instruirait mieux.
Si vous ne gardez souvenance
Des sacrifices d'autrefois,
Qui vous dira la provenance
Des droits que protègent nos lois ?
On estime à son prix un noble privilège ;
Plus cher il a coûté, plus il nous semble doux.
Mais, s'il reste couvert d'un oubli sacrilège,
Grands et petits, qu'en ferez-vous ?

Nous montrerons comment les historiens canadiens ont donné par leurs travaux une base solide, un ferme point de départ à cette propagande littéraire et morale, comment ils ont éclairé ce passé si pieusement invoqué par les écrivains de notre temps.

RAOUL FRARY.

DE MONTRÉAL A LOURDES

Enfin nous sommes allé à Lourdes, et nous croyons servir à la fois la piété des fidèles et le culte de la très-sainte Vierge parmi nous, en donnant tous les détails que nous avons pu recueillir.

Nous ferons part de nos réflexions, mais surtout nous tâcherons de décrire les choses telles qu'elles sont, afin que chacun puisse les contempler comme s'il les voyait lui-même.

Nous omettons tout notre trajet entre l'Amérique et la France ; pour ne parler que de ce qui se rapporte exclusivement au pèlerinage.

.....

.....

Lorsqu'arrivé à Paris on veut se rendre à Lourdes, le plus court et le plus rapide moyen est de s'en aller prendre, à la gare d'Orléans, le train express qui part à 8 heures précises du soir pour Bordeaux. Avec une vitesse moyenne de 1 kilomètre ($\frac{1}{4}$ de lieue) par minute et de 15 lieues (60 kilom.) par heure, on arrive à Bordeaux en 10 heures, c'est-à-dire vers 5 heures du matin, après cinq stations d'environ trois minutes chacune.

Dans le trajet, la piété est ranimée par la rencontre de plusieurs endroits qui vous rappellent les marques éclatantes de la bonté de Dieu et sa tendresse pour la France, sœur aînée des nations chrétiennes. Ainsi, vers 10 heures, nous arrivons à Orléans. « Orléans ! Orléans ! » disent les conducteurs, et nous pensons à cette jeune fille de 18 ans — Jeanne d'Arc — qui aimait sa patrie, qui pria pour elle, et qui obtint sa délivrance, en gagnant par son bras victorieux deux couronnes : l'une de souverain pour le descendant des rois de France, et l'autre, bien plus glorieuse, de martyre, pour elle-même. Une heure après, nous sommes à Blois. C'est là que réside cette pieuse religieuse toujours en prières pour la paix de l'Eglise et le salut de son pays, et qui a mérité de recevoir l'assurance que les jours de la délivrance sont certains, même qu'ils sont proches.

« Priez, priez, grande servante du Seigneur, car nous sommes au milieu des plus pénibles anxiétés. »

Après une autre heure, nous sommes devant la ville de Tours. Tours est le siège antique de S. Martin, apôtre des Gaules, et de l'évêque Grégoire, l'historien des vieux Francs. N'oublions pas que c'est d'un couvent de cette ville, qu'est partie, en 1639, Marie de l'Incarnation. Elle se rendait à Québec, où elle travailla pendant de longues années. Elle a mérité la vénération de la postérité, l'admiration des plus grands docteurs, qui l'appelaient une nouvelle Thérèse, et on peut espérer qu'elle obtiendra bientôt la plus haute des distinctions.

Une marche de deux heures nous conduit dans de vastes plaines où, en 735, Charles Martel, à la tête de 50,000 cavaliers francs, fit reculer les 300,000 Arabes qui avaient envahi la France, et qui furent exterminés sous les murs de Poitiers.

Enfin, à six heures, nous arrivons à Bordeaux : la partie la plus pénible du chemin est terminée. Quelque temps nous est alors accordé pour nous reposer et nous recueillir ; plusieurs pèlerins vont entendre la sainte messe.

Nous repartons vers 8 heures et nous traversons le grand pays des Landes. Au bout de 2 heures se présente Mont-de-Marsan, le chef-lieu. Ici encore un précieux souvenir : c'est tout près, au milieu de ces champs qui autrefois étaient stériles et dévastés par l'envahissement de la mer, qu'est né celui qui devait doter sa patrie de trésors inépuisables, les trésors de la charité : S. Vincent de Paul, le petit berger des Landes, plus tard le consolateur de tant de misères, l'inspirateur de tant de dévouements. En laissant son exemple et son esprit à ses disciples, prêtres, religieux, laïques bienfaisants, il leur a donné les moyens de résoudre, de notre temps, les plus difficiles problèmes de la politique et du paupérisme.

Ce n'est que vers midi que nous atteignons Pau, ville capitale de ce pays du Béarn, où sont nées deux grandes illustrations : Henri IV, l'aïeul du noble comte de Chambord, et la petite Bernadette.

Si l'on peut s'arrêter ici quelques instants, il est bon de monter sur la terrasse de la ville ; on pourra contempler d'avance l'admirable pays où se sont accomplies les merveilles que l'on vient honorer.

Faites quelques pas, vous verrez tout à coup se déployer devant vous la grande chaîne des Pyrénées, sur un rayon de 30 à 40 lieues. Le premier coup d'œil remplit de ravissement. C'est un panorama immense, qui occupe toute la ligne de l'horizon, et qui se présente plein de splendeur et de majesté. A mesure qu'on le contemple on distingue de nouveaux sujets d'admiration.

A la base de la terrasse coule un torrent qui précipite vers la mer ses eaux bleues, frangées d'argent, puis des collines entassées sur des collines, qui sont les contreforts des montagnes. Au-dessus, les géants pyrénéens, couverts de neige, font éclater leur blancheur entre la fraîche verdure de ces collines et l'azur éblouissant du ciel, qu'ils percent de leurs sommets aigus. Du haut des sommets descendent d'immenses traînées de blocs de glace, amoncelés les uns sur les autres, qui présentent l'aspect d'escaliers dont les marches énormes réfléchissent, comme des miroirs, les rayons du soleil. L'éclat en est si grand, que l'atmosphère s'illumine jusqu'à vos pieds.

Ces clartés vous rapprochent du ciel, et il semble que ces blocs étincelants sont les degrés que Marie a foulés de son pied, quand elle est venue communiquer avec Bernadette. C'est un commencement de vision céleste.

Enfin on a la douce satisfaction de savoir que l'on n'a plus que 50 minutes pour arriver à Lourdes. Le cœur commence à battre, on sent qu'on est près d'un centre de merveilles.

Le chemin de fer vous fait passer rapidement devant les sites les plus variés. Que de splendeurs à mesure que l'on s'enfonce dans les gorges des montagnes ! Ici l'on domine des torrents, là on passe au pied de rochers gigantesques ; plus loin, on entre dans des conduits souterrains, d'où l'on sort plus sensible à l'éclat du jour, à la beauté du ciel, aux riches couleurs de la nature verdoyante. Tout à coup les montagnes se divisent et, au milieu de trois grands sommets, l'on aperçoit la ville et la vallée de Lourdes. Vous êtes arrivés.

Au milieu de la ville, sur le haut de rochers escarpés, s'élève majestueusement le vieux château avec ses constructions hardies. A droite, apparaît la nouvelle église, et son clocher d'une pierre blanche comme le marbre. Enfin, au niveau du

torrent, nous voyons la grotte miraculeuse, resplendissante de lumières, environnée de fidèles prosternés et priant aux pieds de Marie, dont la blanche statue se détache sur les ombres de la grotte.

Ah ! comme cette vue est saisissante. Cet endroit est bien le vestibule du ciel et le lieu des communications divines. Là Marie s'est manifestée à Bernadette, là tous les jours elle révèle sa présence par de nouveaux prodiges. D'ailleurs, vous ne le sauriez pas encore, que la riche illumination et le recueillement des fidèles diraient assez que vous êtes sur le théâtre des merveilles du Dieu souverain.

Nous descendons des wagons et nous dirigeons nos pas vers le sanctuaire ; beaucoup de voyageurs s'empressent avec nous, tandis que des groupes nombreux de pèlerins chargés de chapelets et de cierges bénits, l'air rayonnant et ravi, nous croisent et nous indiquent que nous sommes sur le chemin de la grotte.

Enfin la voici ! Voici le petit ruisseau qui la précède et que traversa Bernadette quand elle y vint la première fois. En avant, on voit les arbres qui frémissent et s'agitèrent tout à coup quand la vision apparut. Au haut du rocher, l'églantier avec ses feuilles et ses fleurs, et cette mystérieuse ouverture où la sainte Vierge se montra illuminée d'une douce clarté.

Nous pourrions dire que tout est comme à l'époque des visions de Bernadette.

Dans le rocher est Marie. Ce n'est qu'une image, il est vrai, mais tout ici est rempli des merveilleux effets de sa venue et nous en donne le plus touchant témoignage. Cette grotte, avec ses milliers de cierges, brille toujours, depuis ce temps, comme une fournaise ardente.

Là coule la source que Marie a fait sortir du rocher, et qui est assez abondante, non-seulement pour répondre aux besoins des malades, mais pour se répandre sur toute la terre. Depuis vingt ans, elle donne 140,000 litres par jour.

Tout l'ensemble est dominé par cette magnifique église qui, depuis quelques années, est sortie, elle aussi, de la pierre, du sein de la montagne, pour proclamer la venue de Marie.

Mais il y a un autre témoignage encore plus sensible et plu-

touchant ; c'est l'affluence des pèlerins accourant de toutes parts, disant, par leur silence et leur recueillement, la confiance que le monde entier a placée en Marie. Oh ! comme il est doux d'être ici, de se joindre à cette multitude de fidèles, de se sentir tout pénétré de sa ferveur. La plupart de ces pèlerins sont venus à travers bien des difficultés ; ils sont venus pour réaliser le vif désir de leur cœur, pour obtenir les grâces les plus précieuses.

Aussi l'émotion est-elle profonde : bien des visages sont baignés de larmes, on entend bien des soupirs. Un grand nombre tendent les bras vers Marie, avec une expression et un élan qui les font apparaître comme les images de la supplication et de la prière.

Il en est qui passent ici des jours et des nuits : l'affluence ne diminue jamais, les pèlerins se renouvellent sans cesse. Si l'on demande comment Marie sera honorée quand les frimas seront venus, que les vallées seront comblées de neige et les chemins difficiles, on trouve aussitôt la réponse à cette question.

En effet, lorsqu'en quittant la grotte on se tourne vers la vallée, on voit le versant de la montagne voisine couvert déjà de magnifiques édifices religieux. Devant soi un couvent à plusieurs étages, de 200 pieds de longueur, avec une terrasse spacieuse et un calvaire encadré dans le péristyle. Les Carmélites sont venues s'établir là pour tenir compagnie à N. S. et à la sainte Vierge. Un peu plus haut, un autre couvent avec une belle chapelle : ce sont les Bénédictines du saint sacrement, qui représentent ce grand institut de l'adoration perpétuelle. De l'autre côté, vers la droite, la famille de S. François a envoyé les saintes et héroïques sœurs de sainte Claire. Près d'elles, une construction, bientôt achevée, est réservée aux petites servantes des pauvres : elles ont établi près de la grotte leurs œuvres, leurs prières, leurs vieillards ; elles donneront un abri secourable aux malades les plus délaissés.

Après avoir déposé aux pieds de Marie l'expression de nos vœux et le but principal de notre pèlerinage, nous avons été à la sacristie nous informer de l'heure des messes pour le lendemain, et ensuite nous avons visité l'église.

On entre dans un grand vestibule qui est la base du clocher,

et de là on passe dans la nef. L'église est grande, élancée, bien éclairée ; pour la disposition intérieure, elle ressemble assez à l'église Saint-Jacques de Montréal.

Comme on se sent porté à la confiance et à la prière en voyant ce sanctuaire si imposant de la reconnaissance des serviteurs de Marie. Il a été élevé, décoré, enrichi par la gratitude et l'espérance : les princes y ont envoyé des trésors, les plus pauvres ont donné leur modeste obole. Il est tout rempli d'ex-voto et d'offrandes. C'est un monument unique en notre siècle ; il a tout attiré à lui, mais pour répandre partout l'abondance et la vie. C'est de là qu'est parti ce mouvement extraordinaire des pèlerinages et l'accroissement du culte de la très-sainte Vierge. Aussi, depuis qu'on a commencé à venir à Lourdes, tous les sanctuaires de Marie ont été plus visités que jamais.

Après avoir loué Marie des hommages qu'elle a reçus en ce lieu béni, nous avons examiné les détails. Tout parle à l'âme.

L'édifice est long de 200 pieds, la nef de 40 pieds et la voûte a 70 pieds d'élévation. Elle est composée de cinq travées suivies d'une abside très-élégante. Les arcades sont surmontées d'une galerie qui fait le tour de l'église ; au-dessus règnent de belles fenêtres qui éclairent parfaitement la voûte. Ce qui frappe le plus, c'est la magnificence du sanctuaire éclatant dans le lointain ; il est environné d'une belle grille de fer forgé et doré d'un très-bel effet : on y a déployé toutes les ressources de la serrurerie et de l'orfèvrerie. L'autel, de marbre blanc, sculpté et doré, est très-riche ; il est surmonté d'une statue de la Vierge, qui est un chef-d'œuvre.

Les regards sont encore attirés par l'immense quantité des bannières qui ont été apportées dans les pèlerinages. Tout disparaît sous la multitude de ces ex-voto qui couvrent les parois et les font resplendir de couleurs éclatantes et variées.

Au-dessus de la porte d'entrée, il y a quatorze bannières de grande dimension ; les autres pavoisent toute la voûte ainsi que les arcades. La bannière de Montréal, étant de grande dimension, se trouve dans la seconde arcade à droite. Elle représente la façade de Notre-Dame, en or sur velours bleu. Nous n'avons pas oublié qu'elle est le produit d'une souscription faite dans la ville de Marie. Elle est due au zèle de M. M *** et à l'habileté des Sœurs Grises.

On se rappelle que deux prêtres du Séminaire de Montréal

l'emportèrent au sanctuaire de Lourdes, lors de la grande démonstration nationale, au mois d'octobre 1873.

Le drapeau de Saint-Patrice, offert par le pèlerinage que conduisait le Rév. M. Dowd, curé de Saint-Patrice de Montréal, est arboré à l'entrée du chœur.

Il est doux à tout Canadien de retrouver ainsi, au delà des mers et dans la demeure de Marie, un souvenir de la patrie lointaine et en même temps un témoignage de la piété de sa nation.

C'est pour répondre à ce sentiment que nous désignons l'endroit où se trouvent ces deux étendards.

Après ce premier coup d'œil, nous avons commencé la revue des vitraux : ce sont les plus beaux produits que nous ayons vus de la fabrication moderne. Ils servent d'ailleurs à rappeler toute l'histoire du sanctuaire de Lourdes. Les PP. missionnaires, dans cette partie de la décoration, ont fait preuve d'autant de goût que de magnificence, pour répondre à la générosité des pèlerins et aux faveurs signalées de la très-sainte Vierge.

Les vitraux du haut représentent l'histoire de l'Immaculée Conception à travers six mille ans, et les vitraux des bas côtés reproduisent tout ce qui se rapporte au miracle de Lourdes.

En haut, l'on voit d'abord les différentes figures de l'Immaculée Conception présentées dans l'ancien Testament, les patriarches et les prophètes qui ont prédit ce mystère, puis les Pères de l'Eglise et les fondateurs des ordres religieux qui en ont préconisé le dogme, enfin plusieurs faits historiques qui ont trait au culte de l'Immaculée Conception, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours.

En bas, sont représentés les faits qui se rapportent aux manifestations de l'Immaculée Conception à la grotte.

D'abord, c'est la sainte Vierge se montrant à Bernadette ; puis celle-ci apportant l'eau bénite à la grotte pour éprouver cette vision ; la sainte Vierge disant à Bernadette de s'y rendre pendant 15 jours, lui enseignant à prier et à faire pénitence pour les pécheurs, et demandant qu'on lui élève une chapelle où les fidèles puissent venir en pèlerinage.

Ces premiers vitraux sont bien exécutés, et les figures sont admirables de dessin et de coloris. La sainte Vierge est idéale, toute

céleste, supérieure aux représentations qu'en donne la sculpture dans les autres parties de l'église. Bernadette est ravissante de candeur et de pureté. Elle porte un capulet blanc, bordé de velours noir et doublé de rouge, qui brille et ressort en chaque sujet.

Dans les vitraux suivants, on voit la belle apparition où la très-sainte Vierge, avec un sourire céleste, annonce qui elle est : «Je suis l'Immaculée Conception.»

Le peintre s'est surpassé en ce tableau important.

Puis les faits qui suivent l'apparition continuent à se déployer : la prohibition de l'entrée de la grotte ; la séance de la commission d'enquête instituée par l'évêque, Mgr Laurence ; la proclamation du décret épiscopal ; la bénédiction de la statue de la grotte ; la consécration de la crypte ; Bernadette prenant l'habit des Sœurs de la Charité ; la nouvelle église qui est bénite ; les pèlerinages célèbres, à commencer par le grand pèlerinage national ; l'érection de la chapelle en basilique par Sa Sainteté Pie IX, sur la demande de Mgr Langenieux ; le couronnement de la statue par le nonce apostolique, Mgr Meglia, au nom du pape, etc., etc.....

Vous admirez dans ces vitraux la pureté du dessin, l'éclat et l'harmonie des couleurs, la perfection des figures.

Tous les personnages principaux sont des portraits exécutés avec un rare talent : Bernadette, les docteurs, le curé de Lourdes, les évêques de Tarbes, NN. SS. Laurence, Pichenot, Langenieux, Jordan : puis les évêques qui sont venus aux cérémonies principales ; Mgr Bouret, S. E. le cardinal Guibert, NN. SS. Pie, Mermillod, et Meglia, nonce de Sa Sainteté Pie IX.

Complétons cette visite à la basilique, en disant que dans la première chapelle à gauche, sur trois tables de marbre blanc scellées dans la muraille, sont racontées les dix-huit apparitions de la sainte Vierge : 1^{re} apparition, 11 février 1858 ; 2^{me} apparition, 14 février, dimanche de la quinquagésime. Le jeudi suivant, 18 février, la sainte Vierge demande à Bernadette de venir pendant quinze jours, et, sur la promesse de Bernadette, la sainte Vierge répond : «Et moi, je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre, je vous le promets.» Les 19, 20, 21 février et les jours suivants, la sainte Vierge enseigne à Bernadette à prier, à faire pénitence pour

les pécheurs, puis lui adresse ces paroles : « Dites aux prêtres que je veux que l'on m'érige une chapelle en ces lieux », et enfin : « Allez boire et vous laver à cette fontaine et manger l'herbe qui est à côté ». Le 25 mars, jour de l'Annonciation, sur la demande de Bernadette, la très-sainte Vierge déclare qui elle est, par ces paroles : « Je suis l'Immaculée Conception ».

C'est ce mot qui dit tout et qui explique toutes ces apparitions.

Quatre ans auparavant, le Souverain Pontife avait exalté les grandeurs de la sainte Vierge par la proclamation de son « Immaculée Conception ». Cette déclaration était parvenue jusqu'aux extrémités de la terre et elle avait été acclamée. Les églises avaient envoyé les témoignages de leur adhésion à la parole du Souverain Pontife, et en particulier, elles avaient adressé la bulle de l'Immaculée Conception transcrite et illustrée en chaque langue. Marie a voulu consacrer la parole de Pie IX, la confirmer et la bénir et elle a proclamé elle-même le titre qui fait sa gloire, et enfin, pour en laisser un témoignage durable, permanent, elle a demandé l'érection d'une église, monument commémoratif de sa déclaration et de son intervention merveilleuse.

Après avoir lu ces faits intéressants, il faut aller de l'autre côté de l'église, dans la chapelle de saint Bertrand de Comminges. On y verra, contre le mur, sur une table de marbre blanc, le dispositif du mandement de Mgr de Tarbes, gravé en lettres d'or.

Le prélat déclare qu'après en avoir conféré avec les dignitaires de son église cathédrale, ayant invoqué le saint nom de Dieu, se fondant sur les règles tracées par Benoit XIV, ayant vu le rapport de la commission, le témoignage écrit des docteurs, il considère que le fait de l'apparition, envisagé dans la jeune fille qui l'a rapporté et dans les effets considérables qu'il a produits, ne saurait être expliqué que par l'intervention d'une cause surnaturelle, et il conclut en ces termes :

« Nous jugeons que l'Immaculée Marie, Mère de Dieu, a réellement apparu à Bernadette Soubirous, le 11 février 1858 et les jours suivants, au nombre de 18 fois, dans la grotte de Massabielle, près de la ville de Lourdes; que cette apparition revêt tous les caractères de la vérité et que les fidèles sont fondés à la croire certaine. »

Enfin, après avoir soumis son jugement au jugement du Souverain Pontife, l'évêque annonce qu'il autorise dans son diocèse le culte de Notre-Dame de Lourdes, etc., etc.

Il est intéressant de retourner le soir à la grotte : c'est le moment où tous les pèlerins vont réciter le chapelet, ou assister aux instructions des missionnaires.

Ceux-ci racontent les dernières guérisons, annoncent les pèlerinages des jours suivants, exhortent les pieux fidèles à la pénitence et à la confiance en la très-sainte Vierge. Après quoi, tous s'en retournent à la ville, en chantant les louanges de Marie.

— *A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

C'est, depuis plusieurs mois, l'Angleterre qui occupe la première place sur la scène de ce monde. Lord Beaconsfield a une veine qui vaut pour le moins celle du père Bidard, de la mère Bidard, de toute la famille Bidard. Les gens d'esprit à qui l'on doit les insanités périodiques de la chanson parisienne, et qui viennent d'installer cette illustre famille à la place de l'amant d'Amanda, la détrôneraient en faveur de l'auteur de *Coningsby* et de *Lothair*, que je n'en serais pour ma part nullement scandalisé. La France est d'ailleurs un pays si fertile en révolutions !

A peine ce *veinard* de ministre avait-il fait reculer la Russie jusqu'au traité de Berlin, à peine avait-il acquis l'île de Chypre et établi le protectorat de l'Angleterre sur une grande partie de l'Asie mineure, que l'émir des Afghans, avec une complaisance que l'on ne connaissait pas à ces barbares, esi venu lui procurer l'occasion de faire encore une fois le czar échec et mat, et cela précisément sur le terrain qui inspirait à l'Angleterre tant de craintes et d'inquiétudes. C'est aussi en pleine vacance du parlement que la Reine et ses ministres ont entrepris cette guerre importante, et cependant, malgré tous les efforts de M. Gladstone, la chambre des Communes n'a rien voulu blâmer ni désavouer, et elle approuve d'autant plus ce qui s'est fait que jusqu'ici les armes anglaises n'ont eu que des succès. Lord Beaconsfield aura donc bientôt dans l'Afghanistan, selon une expression qui restera, sa petite frontière scientifique, que les Russes pourront étudier avec avantage... au point de vue de la géographie.

John Bull est très-formaliste, très-constitutionnaliste, très-doctrinaire, mais seulement lorsqu'il en a le temps, ou que ses affaires vont mal. Il est très-accommodant pour ses gouvernants lorsqu'ils réussissent, lorsqu'ils ont raison de ses ennemis, lorsqu'ils gagnent une bataille par ci, une province par là. En cela, — et en cela seulement peut-être, — il est spartiate ; c'est l'insuccès qu'il punit, ce n'est point le délit politique. En homme

qui a inventé le constitutionnalisme, il en veut à la dose qui lui convient dans le moment; mais il n'en veut pas quand même. *Quand même* est un mot exclusivement français, bien plus cassant, bien plus tranchant, bien plus irréconciliable qu'aucun mot anglais par lequel on voudrait le traduire.

Mais si lord Beaconsfield a eu jusqu'ici des bonheurs inattendus, il a été pour le hasard un excellent collaborateur. Il a une suite dans les idées, une ténacité merveilleuse qui n'exclue pas la souplesse et l'élasticité. Si les événements sont entrés si bien dans ses plans, c'est qu'il les avait faits propres à les recevoir, même à les y attirer. Le titre d'Impératrice des Indes donné à la reine Victoria, n'était pas un vain mot; c'était un acte de haute prévoyance. Poursuivant la même idée, lord Beaconsfield a mis à la tête de notre grande confédération l'époux d'une princesse royale et l'on assure qu'il va bientôt faire nommer le prince Arthur vice-roi de l'Inde. Plusieurs journaux irlandais réclament aussi pour leur pays la présence d'un prince du sang comme vice-roi; ce serait peut-être, en effet, le meilleur moyen de contrecarrer les efforts des *home rulers*.

L'arrivée du marquis de Lorne et de la princesse Louise au Canada a fixé sur nous l'attention des autres pays, et a coïncidé agréablement avec les succès que la Confédération et la province de Québec en particulier ont obtenus à l'exposition de Paris. Quelques journaux de Londres se sont cependant demandé comment une princesse royale pourrait passer son temps dans notre rude pays, et il s'est même trouvé un *snob* pour s'apitoyer sur le sort des nobles personnages, obligés de frayer avec la société très-mêlée à laquelle lord Dufferin ouvrait, paraît-il, ses salons à deux battants. Le correspondant de *Vanlty Fair* trouve surtout pénible le fait qu'un de nos ministres aurait été le fils d'une blanchisseuse*. Voilà un précieux écrivain qui n'a pas des idées bien modernes sur le mérite individuel! Il y a longtemps qu'on ne pense plus ainsi sur le continent, et lorsque M. de Cormenin commençait son portrait de M. Thiers en disant qu'il n'avait pas été bercé sur les genoux d'une duchesse, c'était plutôt un éloge qu'il lui adressait qu'un sarcasme.

* Je ne connais pas de ministre passé ou présent qui puisse se vanter d'avoir une aussi humble origine et par conséquent d'être aussi complètement redevable à son propre mérite.

Le marquis et la princesse ont, du reste, fait tout en leur pouvoir, dans leur promenade triomphale d'Halifax à Ottawa, pour gagner les cœurs de leurs nouveaux administrés, et ceux des Canadiens français en particulier. Déjà le marquis, dans un discours prononcé avant son départ, avait eu à notre endroit quelques phrases aussi heureuses et dans le même sens que celles de lord Dufferin dans ses remarquables réponses aux dernières adresses qui lui furent présentées à Québec. A Montmagny, la princesse a prononcé un très-gracieux petit discours en français, en réponse à l'adresse du maire ; à Saint-Hyacinthe, le marquis a tout spécialement remercié les habitants de la partie française des domaines de Sa Majesté de leur bon accueil. Mais c'est surtout à Montréal, à la visite qu'ils ont faite au grand pensionnat de Villa-Maria, tenu par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, que nos nouveaux gouvernants ont pu montrer toute leur amabilité. La séance de réception, présidée par Mgr Fabre, évêque de Montréal, a été vraiment féerique et les correspondants des journaux anglais et anglo-américains en ont fait les descriptions les plus merveilleuses.

Du reste, pour qui ces messieurs de la presse de Londres nous prennent-ils ? Nous n'avions pas encore eu, il est vrai, de princesse royale installée au château Saint-Louis, à Spencerwood, ou à Rideau Hall ; mais des princes, en avons-nous vus de toutes les nations et de tous les âges ! Sans compter le prince William-Henry, plus tard Guillaume IV, et le prince Edouard, duc de Kent, le père de notre gracieuse souveraine, qui firent l'un et l'autre, le dernier surtout, assez long séjour à Québec au temps où le Canada était beaucoup plus primitif, mais aussi peut-être beaucoup plus intéressant qu'il ne l'est aujourd'hui, n'avons-nous pas eu le prince de Galles, le prince Arthur, le prince Alfred, le prince de Joinville, le prince Napoléon et le grand-duc je ne sais plus quoi, fils du czar de toutes les Russies ? Tous ces fils de rois ne se sont-ils pas trouvés très-bien de leur résidence plus ou moins prolongée au milieu de nous ?

Après cela, vous me direz peut-être qu'entre un prince et une princesse il y a bien de la différence. Il est incontestable qu'il y a dans l'arrivée d'une jeune et aimable princesse commençant une ère nouvelle dans un pays lointain, quelque chose qui émeut les hommes les plus graves et les populations les moins susceptibles de ce que Napoléon appelait de la *sensiblerie*.

Justement, il me tombe sous la main un passage des lettres de Doudan, sur l'arrivée en France de celle qui fut depuis la duchesse d'Orléans, et m'est avis que cet écrivain, sceptique et railleur d'ordinaire, eût été également désarmé s'il se fût trouvé à Halifax ou à Montréal il y a quelque temps.

« Nous te ramenons une princesse royale charmante et je te conseille de passer ton épée à travers le corps de quiconque te dira le contraire Il est exactement vrai que la princesse a une charmante expression de visage, des traits infiniment agréables, beaucoup de noblesse dans les manières et bien de l'esprit, à en juger par ces trois jours. La presse en dira ce qu'elle voudra, il suffira qu'aux termes des lois de septembre la princesse fasse insérer dans les journaux insolents une biographie ressemblante. La duchesse de Bourgogne était assurément moins jolie et les déesses de la Raison de messieurs les républicains avaient beaucoup moins grand air.

« Nous allons dans une heure toucher la frontière. C'est là qu'il y aura de la joie pour les gens sensés et des grincements de dents pour les malveillants. La princesse pourra bien dire à ces malveillants comme la duchesse de Bourgogne aux belles dames qui grognaient de son grand crédit : « Ça m'est égal ; je m'en moque ; je suis plus aimable que vous et je serai votre reine et vous en enragerez et je m'en moque ! »

Hélas ! à peine la princesse Louise s'était-elle installée à Rideau Hall qu'une bien triste nouvelle est venue assombrir la petite cour qu'elle est en train de s'y former. La mort de la princesse Alice a jeté la consternation et le deuil dans toute la famille royale ; c'est le premier événement de ce genre depuis la mort du prince Albert. On a prétendu un instant que la Reine en avait été tellement frappée qu'elle allait abdiquer en faveur du prince de Galles. Mais ceux qui connaissent mieux Sa Majesté ont déclaré qu'elle n'est pas femme à laisser inachevées les grandes choses qu'elle a entreprises, ni à ajouter aux difficultés de l'heure présente celles qu'entraîne nécessairement un changement de règne.

La princesse Alice - Mathilde - Marie était née le 25 avril 1843. C'était la seconde fille de la Reine. Elle épousa, le 1^{er} juillet 1862, le duc de Hesse - Darmstadt. Elle a eu de ce mariage sept enfants, et c'est au chevet du duc et de ses enfants atteints de la diphtérie, qu'elle a contracté elle-même cette terrible maladie.

La princesse Alice a toujours été dans la famille royale comme une Sœur de Charité, l'ange du foyer. Rien de plus touchant que les détails publiés par les journaux sur les soins qu'elle prodigua

à son père et à son frère le prince de Galles. Le prince Albert, dans les derniers jours de sa vie, la faisait mettre au piano et tombait dans une sorte d'extase en lui entendant jouer les sonates religieuses de Beethoven. La princesse accomplissait ce devoir avec courage et comme une distraction qu'elle se fût donnée dans des temps ordinaires ; puis, lorsqu'elle pouvait s'esquiver, elle allait fondre en larmes dans sa chambre.

Ce fut immédiatement après la mort de sa plus jeune fille qu'elle fut elle-même frappée, et, par une étrange et touchante coïncidence, elle expira le 14 décembre, dix-septième anniversaire de la mort de son père.

Protectrice des savants et des artistes, artiste elle-même à ses heures et très-versée dans la littérature, elle est très-regrettée du monde littéraire et scientifique en Allemagne et en Angleterre.

Si le deuil enveloppe en ce moment la famille royale d'Angleterre, il y a aussi comme un sombre nuage qui s'étend au-dessus des trônes de l'Europe. Aux ténébreuses menées des sociétés secrètes est venue s'ajouter une sorte d'épidémie, de fièvre régicide. Chantage ou folie, depuis les nombreuses tentatives d'assassinat faites sur des têtes couronnées ou des personnages politiques, les souverains et les hauts dignitaires sont constamment en butte à des menaces sous forme de lettres. La reine Victoria, l'empereur d'Autriche, le roi des Belges, et le comte Alderberg, gouverneur de la Finlande, sont au nombre de ceux qui ont reçu de ces sinistres missives. La lettre de Madden — le nom n'est pas malheureux — au secrétaire de la reine peut faire douter si la folie n'est pas simulée, et si l'auteur ne se proposait pas d'extorquer par ce moyen une somme considérable.

On se demande avec effroi où tout cela va conduire, et l'on cherche en vain dans des lois répressives, dans des mesures de police, un remède à ce qui est un signe des temps, une conséquence de l'état où se trouvent tant de pauvres cervelles, surexcitées par l'ambition, la cupidité, la vanité, sans cesse chauffées à blanc dans notre merveilleuse civilisation. Faire parler de soi à tout prix ; pour cela, tirer un coup de pistolet dans la rue, s'attaquer d'une manière ou d'une autre à quelqu'un de plus élevé que soi, c'est, dans nos sociétés encombrées, le rêve d'un trop grand nombre de gens.

Aujourd'hui qu'ils auraient à leur disposition nos cours d'as-

sises et nos journaux, Erostrate ne brûlerait peut-être pas le temple d'Ephèse, Empédocle ne se précipiterait point dans le cratère de l'Etna; assassiner ou calomnier ferait mieux leur affaire. Mais ne fais-je point tort à la mémoire de ces pauvres païens, de ces fous relativement inoffensifs, et leur conscience ne répugnerait-elle pas aux excès de leurs continuateurs ?

C'est sous ces tristes auspices que s'est ouverte l'année 1879, laissant derrière elle les ruines des guerres de 1878, une paix menteuse en Europe, ou du moins fort équivoque, une nouvelle guerre dans l'Inde, et partout des germes de discorde, des menaces de crimes et de révolutions.

En Italie, la tentative d'assassinat de Passanente a favorisé une certaine réaction politique. Le ministre Cairoli, bien qu'il ait failli être victime de son courage et qu'il ait bien défendu le roi près de qui il se trouvait, a vu tomber son ministère en partie à raison des sympathies que ses collègues, plus encore que lui-même, avaient manifestées envers les éléments les plus dangereux de la population. Le nouveau ministère Depretis ne sera peut-être pas beaucoup meilleur que celui qu'il remplace; mais il n'est guère possible qu'il soit pire.

En France, le parti républicain vient de remporter une grande victoire dans les élections des sénateurs. Cette victoire a été au delà des espérances avouées publiquement par M. Gambetta, qui ne réclamait qu'un changement donnant aux républicains 25 voix de majorité. Il s'est fait 82 élections; 75 pour le renouvellement partiel voulu par la constitution, et 7 par suite de décès. Sur ce nombre, le scrutin a donné 64 républicains contre 15 monarchistes, ce qui forme une majorité de 57 voix en faveur des républicains dans le sénat renouvelé. Ces républicains ne sont pas tous, heureusement, de la nuance la plus avancée; mais l'effet a été prodigieux, et a tellement surexcité les passions radicales, que M. Gambetta lui-même en est ou feint d'en être quelque peu embarrassé.

Nul ne sait au juste quelles sont les visées de cet ambitieux personnage. Veut-il du pouvoir ou n'en veut-il pas? N'hésite-t-il à se faire sérieusement *modérantiste*, que parce qu'il craint d'entendre crier: «la grande trahison de M. Gambetta,» comme on criait autrefois: «la grande trahison du comte de Mirabeau?» Ou n'attend-il pas plutôt le moment où, sûr de

sa position, il pourra exécuter le programme radical et désillusionner tous ceux qui ont cru à ses velléités de sagesse et de prudence ? Accordera-t-il un répit à M. Dufaure ou bien se substituera-t-il à lui, ou mettra-t-il à sa place quelqu'un de ses lieutenants ? Vise-t-il à la présidence ou simplement à gouverner comme premier ministre ? La déclaration faite par lui, qu'il n'ambitionne aucun changement dans sa position personnelle, a fait croire qu'il proposerait un renouvellement du bail de la présidence en faveur du maréchal MacMahon. Mais cette déclaration est-elle sincère, et, si elle l'est, Gambetta pourra-t-il contenir plus longtemps les impatiences de ses partisans, surtout de ceux qui ne se rallient à lui que faute de pouvoir se rallier autour d'un chef plus violent encore et plus niveleur ?

Le programme de M. Dufaure, qui n'accorde aux républicains avancés qu'une maigre portion de ce qu'ils voudraient avoir, a été reçu dans la Chambre par un silence de mort. Un instant on a cru que le ministère allait résigner ; on a même parlé de la retraite du président. Aujourd'hui le vent paraît souffler d'un autre côté et l'on se dispose à des concessions réciproques ; et, comme résultat des négociations qui ont eu lieu, M. Ferry, au nom de la gauche, a proposé un vote de confiance, qui a été emporté par 223 contre 121. La droite s'est abstenue.

Un fait qui indique chez le président de bien légitimes appréhensions, c'est qu'il s'est réservé à lui-même la nomination du ministre de la guerre et qu'il persiste à soustraire ce ministère, autant qu'il le peut, aux ukases de la majorité démocratique.

La Chambre continue son inique système d'invalidations ; elle en fait par fournées comme le tribunal révolutionnaire faisait ses exécutions. Parmi les derniers guillotins se trouvent encore des hommes élus par d'écrasantes majorités ; c'est le suffrage universel se démentant ou plutôt se souffletant lui-même.

Les plus remarquables, parmi ces invalidés, sont M. le comte de Mun, qui doit commencer à s'y habituer, mais qui, en vaillant soldat, ne renonce pas à la partie, et M. le duc de Cazes, qui s'est trouvé dans presque tous les gouvernements comme ministre des affaires étrangères sous la république. Tous deux se sont défendus courageusement jusqu'au bout. Une de choses les plus

frappantes dans le résultat des élections sénatoriales, c'est l'élimination des candidats bonapartistes; les conservateurs élus sont ou des légitimistes ou des orléanistes.

Tandis qu'au point de vue politique la situation intérieure de la France se complique tous les jours, sa situation commerciale et économique offre un contraste agréable avec celle des autres nations. La crise terrible qui frappe l'industrie, le commerce et les finances des autres pays et dont notre pauvre Canada souffre pour plus que sa part, semble sévir en France plus miséricordieusement qu'ailleurs, et notamment qu'en Allemagne. Les milliards mal acquis n'enrichissent pas, paraît-il, et cependant certaines correspondances ont prêté à M. de Bismarck l'intention d'échanger l'Alsace-Lorraine contre d'autres milliards, sur le principe sans doute que l'appétit vient en mangeant. Il donnerait par là un démenti à un autre proverbe qui dit que ce qui est bon à prendre est bon à garder, et il le ferait peut-être parce que ce qui est bon à prendre ne se garde pas toujours comme on le veut bien, cas assez commun que la sagesse des nations ne semble pas avoir prévu. La *Gazette nationale* a cru devoir démentir les républicains français et leur dire que, s'ils attendaient de telles propositions de la part de l'Allemagne, ils attendraient sous l'orme. La feuille berlinoise avait la délicatesse d'ajouter que de telles espérances seraient plus dangereuses pour la France que le chauvinisme le plus prononcé.

Dans tous les cas, il est évident que les grandes ressources commerciales et financières que la France a montrées depuis quelques années, la promptitude avec laquelle elle a payé l'énorme rançon que Bismarck lui avait imposée, le brillant succès de l'exposition, la réorganisation de son armée et de sa marine, les sacrifices de tous genres qu'elle s'impose pour réparer ses désastres, lui attirent en ce moment le respect des autres puissances, qui semblent ou désirer son alliance ou redouter quelque nouvelle entreprise de sa part.

Si elle peut reprendre prochainement la haute position qu'elle occupait dans les conseils de l'Europe, si elle peut surtout se rappeler ce qui est sa vraie mission, les *Gesta Dei per Francos*, que son peuple, du reste, à défaut de ses législateurs, n'a pas tout à fait oubliée, il n'est pas un coin du monde où l'on s'en réjouira plus vivement ni plus sincèrement que dans les régions de l'Amérique découvertes par Cartier, explorées par Champlain,

colonisées sous Richelieu et sous Colbert, et défendues par Montcalm.

P. C.

Montréal, 24 janvier 1879.

P. S.— Il paraîtrait que la description des funérailles de Mgr Dupanloup que, dans ma dernière revue, j'avais attribuée au *Monde* est réellement du *Figaro*. Non - seulement je n'ai pas le tort que l'on me prête si spirituellement « de croire que je suis le seul qui lise les journaux français, » mais j'ai même le malheur de n'en voir qu'un petit nombre. C'est dans le *Journal de Québec* que j'ai trouvé le passage en question. Il y suit d'assez près un extrait du *Monde*. Je n'avais pas remarqué les quelques lignes qui relient les deux citations et où il est dit que la dernière « est tirée de la correspondance d'un journal de Paris. » Ma conscience ne me reproche qu'une distraction, bien que M. Tardivel ait cru convenable de m'accuser de « supercherie littéraire. » C'est un gros mot, et je lui en laisse tout le mérite.

J'ajouterai seulement que les trois citations italiennes ont été prises dans la *Scienza e la Fede*. La phrase « *La sua perdita* » est la seule indiquée par cette revue comme étant de l'*Osservatore Romano*.

INTERPRÉTATION

DES

QUANTITÉS NÉGATIVES

I

Ceux qui s'occupent d'algèbre sont assez souvent embarrassés quand on leur demande qu'est-ce qu'une quantité négative.

Les uns vous répondent sans hésiter que ce sont des quantités plus petites que zéro. Si vous paraissez en douter, ils vous diront que si de 8 unités vous retranchez 8, il reste 0 ; si vous retranchez 9, il reste -1 ; si vous retranchez 10, il reste -2 , et que par conséquent -1 , -2 , sont des quantités plus petites que 0.

Les autres, au contraire, rejettent entièrement les quantités négatives ; pour eux, les signes $+$ ou $-$ ne sont que des symboles d'addition ou de soustraction. Ainsi, en parlant de la règle des signes, M. Duhamel dit : « Cette règle a été démontrée sans difficultés et nous l'admettrons ; mais nous ferons bien observer qu'elle n'a de sens et qu'elle n'a été démontrée que dans les cas où les termes affectés du signe $-$ sont précédés de termes additifs dont ils doivent être retranchés * . »

Plus loin, parlant de la division, le même auteur ajoute : « Il faut bien prendre garde à ce que le langage abrégé par lequel on énonce cette règle (la règle des signes), *ne fasse même pas soupçonner* que l'on attache un sens à une quantité isolée précédée du signe $-$ qui n'indiquerait pas qu'elle doit être retranchée d'une plus grande. Disons même qu'il n'y aurait *aucun sens à attacher à une quantité positive isolée* ; car que signifierait

* Des méthodes dans les sciences de raisonnement, 2^e partie, page 105.

le signe + mis devant une quantité qui ne doit être ajoutée à aucune autre * ?»

Cependant, plus loin, M. Duhamel reconnaît que ces quantités négatives, traitées selon les lois démontrées dans le cas des polynômes, conduisent à des résultats vrais.

Mais on pourrait se demander comment il se fait que ces «êtres imaginaires,» ces «symboles fantastiques,» soumis à des opérations «qui n'ont aucun sens,» conduisent cependant à des résultats vrais.

En effet, les quantités négatives, traitées suivant les lois de l'algèbre, ne conduisent jamais à des résultats erronés.

Faut-il admettre des quantités plus petites que zéro et dire que si de 8 unités on retranche 10 unités, il restera — 2 unités ; ou bien faut-il bannir entièrement du calcul les quantités négatives et supprimer par là les trois quarts de l'algèbre ? Devons-nous, à l'exemple de M. Duhamel, admettre les quantités négatives comme moyen de généralisation, tout en reconnaissant qu'elles ne signifient rien, et pouvons-nous en même temps admettre comme vrais les résultats d'opérations n'ayant aucun sens faites sur des symboles fantastiques ?

Avant de résoudre cette difficulté, nous nous demanderons :
1° Quel est l'être ou l'espèce d'êtres que l'on représente par des chiffres ? 2° Ces opérations qu'on appelle addition ou soustraction consistent-elles uniquement à ajouter des parties à un objet ou à en retrancher quelques-unes ?

II

A la première question nous répondons :

Les chiffres par eux-mêmes n'ont aucune signification, et ce n'est qu'en vertu d'une convention qu'on les emploie pour désigner telle ou telle espèce de quantités.

Mais aussi, une fois cette convention établie, on ne peut attribuer aux chiffres d'autres propriétés que celles qui existent réellement dans les quantités qu'ils sont censés représenter. Une conséquence importante de ce principe, c'est que les règles déduites pour la combinaison des chiffres dans l'hypoc

* Des méthodes dans les sciences de raisonnement, page 107.

thèse qu'ils représentent telle espèce de quantités, ne pourront pas toujours être applicables, si l'on opère sur des quantités d'une autre espèce. Ce principe très-important est trop souvent oublié.

Supposons qu'on emploie les chiffres pour désigner uniquement des relations de pluralité, abstraction faite de toute idée de grandeur dans chaque unité. Dans ce cas, la plus petite quantité sera l'unité, zéro ne signifiera rien, tout nombre fractionnaire sera l'indice d'une impossibilité.

En effet, si l'on fait abstraction de toute grandeur dans chaque unité, celle-ci est indivisible; et si l'on partage l'objet matériel qu'elle représente, on en forme deux unités, et non deux moitiés d'unité.

Il va sans dire que, dans cette hypothèse, les nombres négatifs sont impossibles, et les racines paires des quantités négatives de vraies absurdités.

Mais si l'on représente par des chiffres des relations de volumes géométriques, ce n'est plus la même chose.

Ici, la plus petite quantité qui puisse exister n'est plus l'unité: à proprement parler, il n'y a plus d'unités, mais une quantité susceptible d'augmenter ou de diminuer d'une manière continue, par degrés imperceptibles, et, quelque petite qu'elle soit déjà, pourvu qu'elle existe on peut encore la supposer susceptible de diminution; de sorte que la limite inférieure de cette quantité sera zéro. Comme dans ce genre de quantités il n'y a pas, à proprement parler, d'unité, il faudra en fixer une. Mais cette unité arbitraire étant une quantité susceptible de division, il faudra de plus exprimer par les chiffres cette division de l'unité. Ceci nécessitera une nouvelle espèce de nombres: les fractions, qui indiquaient dans l'hypothèse précédente une impossibilité, mais qui, dans le cas présent, ont une signification parfaitement déterminée. Cependant, ici encore, les nombres négatifs ne signifient rien en tant que les chiffres représentent réellement des volumes.

Les quantités de volume ont avec les quantités de pluralité ceci de commun, qu'elles peuvent augmenter indéfiniment, mais qu'elles ne peuvent diminuer au delà d'une limite: cette limite est l'unité inclusivement pour les quantités de pluralité, zéro exclusivement pour les quantités de volume.

Mais si on voulait appliquer les chiffres à la désignation des

quantités de temps, il n'en serait plus ainsi. Le temps, en effet, est indéfini en deux sens ; quelque moment que l'on considère, il pourra être suivi et précédé d'une quantité indéfinie.

Comme cette quantité est continue et illimitée en deux sens, il faudra fixer un point de départ et adopter une unité arbitraire.

On voit d'ici que cette unité pouvant se subdiviser indéfiniment, on sera obligé d'adopter les nombres fractionnaires. De plus, quel que soit le moment choisi pour origine, on pourra toujours trouver deux moments également éloignés de l'origine, l'un antérieur, l'autre postérieur ; si l'on veut désigner ces deux temps égaux par le même chiffre, il sera nécessaire d'ajouter à ce chiffre un signe qui indique la direction dans laquelle on devra l'évaluer. Ainsi l'on pourra désigner les uns par le signe + et les autres par le signe — ; le point vers lequel se rapproche l'unité quand elle diminue indéfiniment peut s'appeler zéro, comme dans le cas des volumes, mais ici zéro indique un moment parfaitement déterminé et ayant son individualité tout aussi bien que n'importe lequel des moments postérieurs, et il en sera de même de chacun des moments antérieurs, lesquels ne sont autre chose que ce que l'on a désigné sous le nom de quantités négatives. Mais les quantités imaginaires n'ont encore aucun sens.

Si l'on veut appliquer les chiffres au calcul des distances sur une ligne droite, on retombe absolument dans le cas précédent. On a des quantités continues et illimitées dans deux directions, un point de départ arbitraire, une unité arbitraire. Par conséquent, pour représenter ces quantités, les nombres entiers ne seront plus suffisants : il faudra avoir recours aux fractions : de même, on aura des nombres positifs et des nombres négatifs, et zéro désignera un point de la ligne tout aussi bien que n'importe quel chiffre. Ici encore les racines paires des nombres négatifs n'ont aucun sens.

Mais si l'on veut désigner par des chiffres, non-seulement les relations des points qui sont sur cette ligne, mais encore les relations de points quelconques sur un même plan passant par cette ligne, il ne suffira plus d'indiquer la distance du point à l'origine : il faudra encore donner la direction dans laquelle se trouve ce point, c'est-à-dire qu'il devient nécessaire d'accompagner les chiffres de symboles qui marquent leur direction. C'est ce qui a été essayé en 1828 par Mourey, dont M. Abel

Transon a repris dernièrement les travaux, qu'il poursuit avec ardeur et avec le plus grand succès.

Cette science, qui ne date pour ainsi dire que d'hier, est loin d'avoir dit son dernier mot. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'elle permet d'interpréter les quantités dites imaginaires.

III

La conséquence de tout ceci est que pour appliquer rigoureusement une méthode de calcul, il faut que les règles de cette méthode aient été déduites dans l'hypothèse que les chiffres représentent cette espèce de quantités ; de même les chiffres, n'ayant par eux-mêmes aucune propriété, pourront avoir toutes les propriétés qui dérivent de l'espèce de quantités qu'ils représentent.

M. Duhamel, qui commence par supposer que les chiffres représentent des quantités de pluralité, se trouve arrêté dès qu'il veut considérer les fractions.

Il est obligé de laisser de côté la première hypothèse, et il établit de nouveau les propriétés des chiffres en supposant qu'ils expriment les *rapports* de diverses grandeurs avec l'unité.

« Cette nouvelle définition, dit-il, permettra de réunir en une seule plusieurs propositions qu'on était obligé d'énoncer séparément : il y aura donc généralisation et par suite simplification dans la science. Mais il y aura cet autre avantage que cette généralisation a été la conséquence d'analogies reconnues entre des choses qui se présentaient d'abord comme dissemblables ; elle les rattache par un lien commun et constate un agrandissement dans les vues de l'esprit.

« Mais ces avantages ne peuvent être acquis par la seule extension d'une définition ; il est indispensable de reprendre toutes les propositions établies d'après la première conception et de les étudier d'après la nouvelle * . »

Pour être conséquent à lui-même, l'auteur, venant aux quantités négatives, aurait dû dire : « Les quantités de temps pouvant se compter dans deux sens, il devient indispensable de donner une nouvelle définition du nombre, et il faut reprendre toutes

* Page 42.

les propositions que nous avons établies jusqu'ici et les démontrer de nouveau». Ce procédé aurait peut-être été fastidieux, mais «il y aurait eu généralisation et par suite simplification dans la science» et cela aurait fait «constater un agrandissement dans les vues de l'esprit.»

Cependant, ne vaudrait-il pas mieux simplifier tout de suite les principes du calcul en les établissant dans l'hypothèse que les nombres représentent des distances linéaires, ce qui amènerait à considérer les quantités fractionnaires et les quantités négatives?

Il n'y aurait qu'à rejeter les solutions négatives dans les calculs de quantités de volume, et les solutions négatives et fractionnaires dans le calcul des quantités de pluralité.

— *A continuer.*

SALLUSTE DUVAL, M. D

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. LEON XIII

PAPE

PAR LA PROVIDENCE DIVINE

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU
MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE
APOSTOLIQUE.

*A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et
Evêques du monde catholique en grâce et en communion avec
le Siège apostolique.*

LEON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès le commencement de notre pontificat, Nous n'avons pas négligé, ainsi que l'exigeait la charge de notre ministère apostolique, de signaler cette peste mortelle qui se glisse à travers les membres les plus intimes de la société humaine et qui la conduit à sa perte ; en même temps, Nous avons indiqué quels étaient les remèdes les plus efficaces au moyen desquels la société pouvait retrouver la voie du salut et échapper aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont si promptement accrus, que de nouveau, Nous sommes forcé de vous adresser la parole, car il semble que Nous entendions retentir à nos oreilles ces mots du Prophète : *Crie, ne cesse de crier ; élève la voix et qu'elle soit pareille à la trompette* *.

Vous comprenez sans peine, Vénérables Frères, que Nous parlons de la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms presque barbares, *socialistes, communistes et nihilistes*, et qui, répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au jour publiquement et en toute confiance, s'efforcent de mener à bout le dessein, par eux inauguré depuis longtemps, de bouleverser les

* Is., LVIII, I.

fondements de la société civile. Ce sont eux, assurément, qui, selon que l'atteste la parole divine, *souillent toute chair, méprisent toute domination et blasphèment toute majesté* *.

En effet, ils ne laissent entier ou intact rien de ce qui a été sagement décrété par les lois divines et humaines pour la sécurité et l'honneur de la vie. Pendant qu'ils blâment l'obéissance rendue aux puissances supérieures qui tiennent de Dieu le droit de commander et auxquelles, selon l'enseignement de l'Apôtre, toute âme doit être soumise, ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes pour ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, qui était sacrée aux yeux mêmes des nations barbares; et le lien de cette union, qui resserre principalement la société domestique, ils l'affaiblissent ou bien l'exposent aux entreprises de la débauche.

Enfin, séduits par la cupidité des biens présents, *qui est la source de tous les maux* et dont le désir a fait errer plusieurs dans la foi **, ils attaquent le droit de propriété sanctionné par le droit naturel et, par un attentat monstrueux, pendant qu'ils affectent de prendre souci des besoins de tous les hommes et prétendent satisfaire tous leurs désirs, ils s'efforcent de ravir, pour en faire la propriété commune, tout ce qui a été acquis à chacun, ou bien par le titre d'un légitime héritage, ou bien par le travail intellectuel ou manuel, ou bien par l'économie. De plus, ces opinions monstrueuses, il les publient dans leurs réunions, ils les glissent dans des brochures, et par la nuée des journaux, ils les répandent dans la foule. Aussi la majesté respectable et le pouvoir des rois sont devenus, chez le peuple révolté, l'objet d'une si grande hostilité que d'abominables traîtres, impatientes de tout frein et animés d'une audace impie, ont tourné plusieurs fois, en peu de temps, leurs armes contre les chefs des gouvernements eux-mêmes.

Or, cette audace d'hommes perfides qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leur temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très-bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catholique par ces novateurs, visait à ce but d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions ou plutôt aux délires de la seule raison.

Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur, qui flatte et excite la soif de grandir, naturelle au cœur de l'homme,

* Jud. Epist. v. 8.

** 1 Tim., VI, 10.

et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a spontanément étendu ses ravages non pas seulement dans les esprits d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-même. Alors, par une impiété toute nouvelle et que les païens eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouvernements sans qu'on tint nul compte de Dieu et de l'ordre établi par Lui; on a proclamé que l'autorité publique ne prend pas de Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la multitude du peuple, laquelle se croyant dégagée de toute sanction divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que celles qu'elle aurait portées elle-même, conformément à son caprice.

Puis, après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires à la raison les vérités surnaturelles de la foi, l'Auteur même de la Rédemption du genre humain est contraint par degrés et peu à peu de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les collèges, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les peines de l'éternelle vie future, le désir ardent du bonheur a été renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et d'agir qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre demeure ou un pauvre atelier soient envieux de s'élever jusqu'aux palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches; faut-il s'étonner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou privée et que le genre humain soit presque arrivé aux extrémités de l'abîme?

Or, les pasteurs suprêmes de l'Eglise, à qui incombe la charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à veiller au salut des fidèles. Car, aussitôt que commençaient à grossir les sociétés clandestines, dans le sein desquelles couvaient alors déjà les semences des erreurs dont Nous avons parlé, les Pontifes romains Clément XII et Benoit XIV ne négligèrent pas de démasquer les desseins impies des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal que l'on préparait ainsi sourdement. Mais après que, grâce à ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes, une liberté effrénée fut attribuée à l'homme, après que le droit nouveau, comme ils disent, commença d'être forgé et sanctionné, contrairement à la loi naturelle et divine, le Pape Pie VI dévoila tout aussitôt, par des documents publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines.

Néanmoins, et comme aucun moyen efficace n'avait pu empêcher que leurs dogmes pervers ne fussent de jour en jour plus acceptés par les peuples, et ne fissent invasion jusque dans les décisions publiques des gouvernements, les Papes Pie VII et

Léon XII anathématisèrent les sectes occultes, et, pour autant qu'il dépendait d'eux, avertirent de nouveau la société du péril qui la menaçait. Enfin tout le monde sait parfaitement par quelles paroles très-graves, avec quelle fermeté d'âme et quelle constance notre glorieux prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, soit dans ses allocutions, soit par ses lettres encycliques envoyées aux évêques du monde entier, a combattu aussi bien contre les iniques efforts des sectes que, nominativement, contre la peste du socialisme, qui, de cette source, a fait partout irruption.

Mais ce qu'il faut déplorer, c'est que ceux à qui est confié le soin du bien commun, se laissant entourer par les fraudes des hommes impies et effrayer par leurs menaces, ont toujours manifesté à l'Église des dispositions suspectes ou même hostiles. Ils n'ont pas compris que les efforts des sectes auraient été vains si la doctrine de l'Église catholique et l'autorité des Pontifes romains étaient toujours demeurés en honneur, comme il est dû, aussi bien chez les princes que chez les peuples. Car l'Église du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité * enseigne ces doctrines, ces préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête radicalement la funeste propagande du socialisme.

En effet, bien que les socialistes, abusant de l'Évangile même, pour tromper plus facilement les gens mal avisés, aient accoutumé de le torturer pour le conformer à leurs doctrines, la vérité est qu'il y a une telle différence entre leurs dogmes pervers et la très-pure doctrine de Jésus-Christ, qu'il ne saurait y en avoir de plus grande. Car, *quel commerce y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Et quelle société y a-t-il entre la lumière et les ténèbres* **? Ceux-là ne cessent, comme nous le savons, de proclamer que tous les hommes sont, par nature, égaux entre eux, et à cause de cela ils prétendent qu'on ne doit au pouvoir ni honneur ni respect, ni obéissance aux lois, sauf à celles qu'ils auraient sanctionnées d'après leur caprice.

Au contraire, d'après les documents évangéliques, l'égalité des hommes est en cela que, tous ayant la même nature, tous sont appelés à la même très-haute dignité de fils de Dieu, et en même temps que, une seule et même foi étant proposée à tous, chacun doit être jugé selon la même loi et obtenir les peines ou la récompense qu'il aura mérités. Cependant il y a une inégalité de droit et de pouvoir qui émane de l'auteur même de la nature, *en vertu de qui toute paternité prend son nom au ciel et sur la terre* ***. Quant aux princes et aux sujets, leurs âmes, d'après la doctrine et les préceptes catholiques, sont mutuellement liées

* I Tim., III, 15.

** II Cor., VI, 14.

*** Ad Eph., III, 15.

par des devoirs et des droits de telle sorte que, d'une part, la modération s'impose à la passion du pouvoir et que, d'autre part, l'obéissance est rendue facile, ferme et très-noble.

Ainsi, l'Eglise inculque constamment à la multitude des sujets ce précepte apostolique : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont, ont été établies de Dieu. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. Or, ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation. Ce précepte ordonne encore d'être nécessairement soumis, non-seulement par crainte de la colère, mais encore par conscience, et à rendre à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur* *.

Car celui qui a créé et qui gouverne toutes choses les a disposées, dans sa prévoyante sagesse, de manière à ce que les inférieures atteignent leur fin par les moyennes et celles-ci par les supérieures. De même donc qu'il a voulu que dans le royaume céleste lui-même les chœurs des anges fussent distincts et subordonnés les uns aux autres, de même encore qu'il a établi dans l'Eglise différents degrés d'ordre avec la diversité des fonctions, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, ni tous docteurs, ni tous pasteurs, ainsi a-t-il constitué dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits et en puissance, afin que l'Etat, comme l'Eglise, formât un seul corps composé d'un grand nombre de membres, les uns plus nobles que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et soucieux du bien commun.

Mais pour que les recteurs du peuple usent du pouvoir qui leur a été conféré pour l'édification, et non pour la destruction, l'Eglise du Christ avertit à propos les princes eux-mêmes que la sévérité du juge suprême plane sur eux, et empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle leur crie à tous, au nom de Dieu : « Prêtez l'oreille, vous qui dirigez les multitudes et vous complaisez dans les foules des nations, car la puissance vous a été donnée par Dieu et la force par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres et scrutera vos pensées... car le jugement sera sévère pour les gouvernants... Dieu, en effet, n'exceptera personne et n'aura égard à aucune grandeur, car c'est Dieu qui a fait le petit et le grand, et il a même soin de tous ; mais aux plus forts est réservé un plus fort châtement **.

S'il arrive cependant aux princes d'excéder témérairement dans l'exercice de leur pouvoir, la doctrine catholique ne permet pas de s'insurger de soi-même contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée et que la société n'en reçoive un plus grand dommage. Et lorsque l'excès en est venu au point qu'il ne paraisse plus aucune autre espérance

* Rom., XIII.

** Sag., VI.

de salut, la patience chrétienne apprend à chercher le remède dans le mérite et dans d'instantes prières auprès de Dieu. Que si les ordonnances des législateurs et des princes sanctionnent ou commandent quelque chose de contraire à la loi divine ou naturelle, la dignité du nom chrétien, le devoir et le précepte apostolique proclament qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Mais cette vertu salutaire de l'Eglise qui rejaillit sur la société civile pour le maintien de l'ordre en elle et pour sa conservation, la société domestique elle-même, qui est le principe de toute cité et de tout Etat, la ressent et l'éprouve nécessairement aussi. Vous savez, en effet, Vénérables Frères, que la règle de cette société a, d'après le droit naturel, son fondement dans l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et son complément dans les devoirs et les droits des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs les uns envers les autres. Vous savez aussi que les théories du socialisme la dissolvent presque entièrement, puisque, ayant perdu la force qui lui vient du mariage religieux, elle voit nécessairement se relâcher la puissance paternelle par rapport aux enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents.

Au contraire, le mariage honorable en tout * que Dieu lui-même a institué au commencement du monde pour la propagation et la perpétuité de l'espèce et qu'il a fait indissoluble, l'Eglise enseigne qu'il est devenu encore plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement et a voulu en faire l'image de son union avec l'Eglise. C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'Apôtre, le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise ** ; et, de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qui la couvre d'un très-chaste et perpétuel amour, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris, et ceux-ci doivent, en échange, les aimer d'une affection fidele et constante.

L'Eglise règle également la puissance du père et du maître, de manière à contenir les fils et les serviteurs dans le devoir et sans qu'elle excède la mesure. Car, selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste, et ainsi non-seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement aussi sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leurs pères et leurs mères, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse ***. Et aux parents il dit : « Et vous, pères, ne provoquez pas vos fils au

* Hebr., XIII.

** Ad Eph., V.

*** Ad Eph., VI.

ressentiment, mais élevez-les dans la discipline et la rectitude du Seigneur *. Le précepte que le même apôtre donne aux serviteurs et aux maîtres, est que les uns obéissent à leurs maîtres selon la chair, ... les servant en toute bonne volonté comme Dieu lui-même, et que les autres n'usent pas de mauvais traitements envers leurs serviteurs, se souvenant que Dieu est le maître de tous dans les cieus et qu'il n'y a point d'acceptation de personnes pour lui **.»

Si toutes ces choses étaient observées par chacun de ceux qu'elles concernent, selon la disposition de la divine volonté, chaque famille offrirait l'image de la demeure céleste et les insignes bienfaits qui en résulteraient ne se renfermeraient pas seulement dans les murailles domestiques, mais se répandraient sur les Etats eux-mêmes.

Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi divine et naturelle, y pourvoit très-prudemment par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne sur le droit de propriété et sur le partage des biens qui sont achetés pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car, tandis que les socialistes présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine, répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes; tandis que, prêchant la communauté des biens, ils proclament qu'on ne saurait supporter patiemment la pauvreté et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Église reconnaît beaucoup plus utilement et sagement que l'inégalité existe entre les hommes, naturellement disséminables par les forces du corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe même dans la possession des biens; elle ordonne, en outre, que le droit de propriété et de domaine, provenant de la nature même, soit maintenu intact et inviolé dans les mains de qui le possède; car elle sait que le vol et la rapine ont été condamnés dans la loi naturelle par Dieu, l'auteur et le gardien de tout droit, au point qu'il n'est même pas permis de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les larrons sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieus. Elle ne néglige pas pour cela, en bonne mère, le soin des pauvres, et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités, parce que, les embrassant dans son sein maternel et sachant qu'ils représentent Jésus-Christ lui-même, qui considère comme fait à lui-même le bien fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur; elle les assiste de tout son pouvoir, elle a soin de faire élever partout des maisons et des hospices où ils sont recueillis, nourris et soignés, et elle les prend sous sa tutelle. De plus, elle fait un strict devoir aux riches de donner leur superflu aux pauvres, et elle les effraye par la pensée du divin jugement, qui les condamnera aux sup-

* Ad Eph., VI.

** *Id.*

plices éternels s'ils ne subviennent aux nécessités des indigents. Enfin, elle relève et console l'esprit des pauvres, soit en leur proposant l'exemple de Jésus-Christ, qui étant riche a voulu se faire pauvre pour nous, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré bienheureux les pauvres, et leur a fait espérer les récompenses de l'éternelle félicité. Qui ne voit que c'est là le meilleur moyen d'arranger l'antique conflit soulevé entre les pauvres et les riches ? Car, ainsi que le démontre l'évidence même des choses et des faits, si ce moyen est rejeté ou méconnu, il arrive nécessairement, ou que la plus grande partie du genre humain est réduite à la vile condition d'esclave, comme on l'a vu longtemps chez les nations païennes, ou que la société humaine est agitée de troubles continuels et dévorée par les rapines et les brigandages, ainsi que nous avons eu la douleur de le constater dans ces derniers temps encore.

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, Nous, à qui incombe le gouvernement de toute l'Eglise, de même qu'au commencement de notre pontificat Nous avons déjà montré aux peuples et aux princes ballottés par une dure tempête, le port du salut ; ainsi, en ce moment de suprême péril, Nous élevons de nouveau avec émotion notre voix apostolique pour les prier, au nom de leur propre intérêt et du salut des Etats, et les conjurer de prendre pour maîtresse l'Eglise qui a eu une si grande part à la prospérité publique des nations, et de reconnaître que les rapports du gouvernement et de la religion sont si connexes que tout ce qu'on enlève à celle-ci, diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et lorsqu'ils auront reconnu que l'Eglise de Jésus-Christ possède pour détourner le fléau du socialisme une vertu qui ne se trouve ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les armes des soldats, qu'ils rétablissent enfin cette Eglise dans la condition et la liberté qu'il lui faut pour exercer, dans l'avantage de toute la société, sa très-salutaire influence.

Pour vous, Vénérables Frères, qui connaissez l'origine et la nature des maux accumulés sur le monde, appliquez-vous de toute l'ardeur et de toute la force de votre esprit à faire pénétrer et à inculquer profondément dans toutes les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que dès leurs plus tendres années, tous s'accoutument à avoir pour Dieu un amour de fils et à vénérer son nom, à se montrer déferants pour la majesté des princes et des lois, à s'abstenir de toutes convoitises, et à garder fidèlement l'ordre que Dieu a établi soit dans la société civile, soit dans la société domestique. Il faut encore que vous ayez soin que les enfants de l'Eglise catholique ne s'enrôlent point dans la secte exécrationnable et ne la servent en aucune manière, mais au contraire qu'ils montrent, par leurs belles actions et leur manière honnête de se comporter en toutes choses, combien stable et heureuse serait la société humaine, si tous ses membres

se distinguaient par la régularité de leur conduite et par leurs vertus.

Enfin, comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout parmi les hommes qui exercent les diverses industries ou qui louent leur travail et qui, impatients de leur condition ouvrière, sont plus facilement entraînés par l'appât des richesses et la promesse des biens, il nous paraît opportun d'encourager les sociétés d'ouvriers et d'artisans qui, instituées sous le patronage de la religion, savent rendre tous leurs membres contents de leur sort et résignés au travail, et les portent à mener une vie paisible et tranquille.

Qu'il favorise nos entreprises et les vôtres, Vénérables Frères, Celui à qui nous sommes obligés de rapporter le principe et le succès de tout bien. D'ailleurs, Nous puisons un motif d'espérer un prompt secours dans ces jours mêmes où l'on célèbre l'anniversaire de la naissance du Seigneur, car ce salut nouveau, que le Christ naissant apportait au monde déjà vieux et presque dissous par l'extrémité de ses maux, il ordonne que nous l'espérions nous aussi; cette paix qu'il annonçait alors aux hommes par le ministère des anges, il a promis qu'il nous la donnerait, à nous aussi. Car la main de Dieu n'a point été raccourcie pour qu'Il ne puisse nous sauver, et son oreille n'a pas été fermée pour qu'Il ne puisse entendre.

En ces jours donc de très-heureux auspice, Nous prions ardemment le Dispensateur de tous biens, vous souhaitant à vous, Vénérables Frères, et aux fidèles de vos églises, toute joie et toute prospérité, afin que de nouveau *apparaissent au regard des hommes la bonté et l'humanité de Dieu Notre Sauveur* qui, après nous avoir arrachés de la puissance d'un ennemi cruel, nous a élevés à la très-noble dignité d'enfants de Dieu. Et afin que nos vœux soient plus promptement et pleinement remplis, joignez-vous à Nous, Vénérables Frères, pour adresser à Dieu de ferventes prières; invoquez aussi le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, immaculée dès son origine, de Joseph son époux, et des saints apôtres Pierre et Paul, aux suffrages desquels Nous avons la plus grande confiance.

Cependant, et comme gage des faveurs célestes, Nous vous donnons dans le Seigneur, et du profond de notre cœur, la bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tous les peuples fidèles.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII,

PAPPE

RÉPONSES

DE

SON EXCELLENCE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

MGR GEORGE CONROY

RÉPONSE AUX ÉLÈVES DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(19 septembre 1877.)

Chers enfants,

Je vous remercie de l'accueil que vous me faites et des bonnes paroles que vous venez de m'adresser. Depuis mon arrivée au Canada, j'ai déjà visité une grande partie de votre beau pays; ce qui, sur mon passage, a fait ma joie, c'est de voir partout, comme ici, la jeunesse élevée non - seulement dans la culture de l'intelligence mais aussi dans celle du cœur.

Cette jeunesse, dont vous faite partie, est l'élément vital, est l'avenir de votre pays; c'est elle qui, en demeurant attachée à la foi, donnera l'essor à la grandeur et à la prospérité que Dieu lui réserve. Avec l'éducation de l'intelligence et du cœur que vous recevez ici, vous pouvez, mes enfants, vous ouvrir toutes les carrières; il n'y a pas, dans votre pays, de position, si élevée qu'elle soit, à laquelle chacun de vous ne puisse espérer de parvenir un jour.

C'est avec bonheur que je me trouve en ce moment dans une maison des Frères des Ecoles Chrétiennes; de ces Frères qui se tiennent entre le sanctuaire, où leur humilité les empêche d'entrer, et le monde, qu'ils ont quitté par dévouement à la jeunesse et par amour du Sauveur. On ne saurait trop louer ces modestes Frères, qui, d'ailleurs, font l'admiration de l'univers chrétien, autant par leur savoir que par leurs vertus.

Chers enfants, vous avez salué en moi le représentant de S. S. Pie IX; c'est, en effet, comme représentant de l'immortel pontife dont le règne glorieux et la longue carrière étonnent le monde

entier, que je suis ici; c'est comme représentant de Pie IX que je vais vous donner sa bénédiction. Que cette bénédiction vous soutienne lorsque viendront les combats de la vie : qu'elle vous protège, dans tous les temps, contre les mauvais exemples et contre le péché. Souvenez-vous toujours de ces deux vérités : qu'il ne sert de rien à l'homme de conquérir le monde, s'il perd son âme ; que sans la foi, on ne peut pas plaire à Dieu.

Recevez donc la bénédiction du Saint Père : je vous la donne de tout mon cœur.

Vous êtes, je le sais, venus ici de plusieurs écoles ; eh bien ! rapportez-y cette bénédiction, rapportez-la dans le sein de vos familles, et qu'elle soit pour tous un secours dans le présent, une consolation et un gage de félicité éternelle lorsque sonnera l'heure de la récompense.

Sit nomen Domini benedictum, etc.

RÉPONSE DE S. E. MGR CONROY AU COUVENT DE BELLEVUE

(1^{er} juin 1877.)

En ma qualité de délégué apostolique, j'ai le pouvoir de découvrir bien des secrets, et je vais essayer de révéler ceux que renferment les fleurs qu'on vient de mettre entre mes mains.

Le premier secret, c'est le souvenir de la vieille France, de ce grand et merveilleux pays qui a couvert le monde de ses héros et de ses missionnaires, qui a implanté la foi sur cette terre du Canada, qui l'a imprégnée de ces parfums du catholicisme que rien n'a pu faire disparaître. Je retrouve à Bellevue le secret de la civilisation et de l'élégance française, avec le charme qu'y ajoute le rayonnement des plus belles vertus.

Le deuxième secret, c'est l'espoir, la destinée future du Canada, de cette terre habitée par un peuple bouillonnant de vigueur et de jeunesse. Je vois devant moi, dans cette réunion de jeunes filles sur la figure desquelles brille la fraîcheur du jeune âge et de la vertu, un agréable symbole de l'adolescence d'une nation appelée à un grand avenir. Les destinées du Canada sont grandes ; il serait agréable de les effeuiller une à une, et de retrouver dans ce bouquet toutes les belles et bonnes pensées qui doivent être un jour traduites en de belles et nobles actions.

Troisième secret, plus intime et plus difficile peut-être à divulguer, c'est l'avenir de ces jeunes et aimables personnes formées sous les auspices de la religion et appelées à faire tant de bien à la société, dans les différentes positions où elles auront à exercer leur douce influence. Ici toutes les fleurs parlent ensemble à mon oreille; elles lui révèlent les trésors d'une éducation vraiment chrétienne qui combine, de la manière la plus admirable, les charmes de l'élégance et les parfums de la vertu.

De même qu'autrefois Miriane, la sœur de Moïse, après le passage de la mer Rouge, consacra à Dieu l'élégance de l'éducation reçue dans la terre d'Égypte, en faisant redire à sa harpe enchanteresse les louanges du vrai Dieu, de même les élèves de ce magnifique établissement consacrent à la religion, qui en rehausse la valeur par des charmes infinis, l'éducation aussi libérale que solide qu'elles reçoivent de leurs dignes institutrices.

Enfin, quatrième secret; mais cette fois, ce n'est pas réellement un secret, c'est une chose que tout le monde voit et apprécie: c'est le fait si grand et si bien connu de tous, le bien religieux et social accompli avec persévérance, courage et succès, par l'ordre des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Il est une humble fleur qui dans le vieux monde n'a jamais eu de parfum, ou qui du moins l'a perdu avec le temps: c'est la Marguerite. Il en est tout autrement dans ce pieux et fortuné pays. La Marguerite du Canada répand le plus doux parfum, mais un parfum miraculeux. Transportée de France sur les rives du Saint-Laurent, elle exhale l'odeur des plus suaves vertus dans les maisons dirigées par les filles de Marguerite Bourgeois, qui a été l'origine et comme la racine de tant de bonnes et saintes œuvres.

Ici, dans ce bel établissement de Bellevue, j'aspire pour la première fois l'aimable parfum exhalé par l'humble Marguerite du Canada. Mais ce sera pour moi un plaisir et un véritable bonheur de visiter à Montréal la source de toutes les belles et délicieuses choses que je viens de voir et d'entendre dans ce couvent de Bellevue, où j'ai fait connaissance avec les bonnes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

MONSEIGNEUR DUPANLOUP

Nous n'avons pas jusqu'ici consacré d'article spécial à la mémoire de cet illustre évêque. Notre distingué collaborateur s'est borné lui-même à enregistrer sa mort dans la revue européenne, et à donner quelques détails historiques strictement nécessaires.

On a dû comprendre cette réserve.

Il n'est jamais facile de juger les hommes, surtout quand ils ont reçu d'en haut le don d'exciter les grandes admirations et les grandes colères. L'éclat qui les environne expose à excéder les bornes soit d'un côté soit de l'autre.

Monseigneur Dupanloup est de ces hommes-là.

Devant les magnifiques éloges décernés au vaillant athlète de la foi, nous avons gardé le silence, crainte de les approuver tous. Quant à nous faire l'écho de ceux qui l'ont poursuivi de leurs traits jusque dans la tombe, qui ont insulté à sa mémoire, nous étions d'autant plus éloigné de les imiter qu'ils méritaient par là même plus de pitié ou de mépris.

Mais des voix plus autorisées n'ont pas tardé à se faire entendre. Elles ont parlé dans des revues savantes et catholiques ; elles ont parlé du haut de la tribune sacrée ; elles ont parlé des hauteurs du trône épiscopal ; et, du sommet de la montagne sainte, de la chaire de Pierre, le Pontife souverain a fait entendre la sienne, cette voix qui domine les flots, qui retentit dans la vertu et dans la magnificence, qui brise les cèdres, qui divise les flammes ardentes, qui ébranle le désert et qui éclaire l'épaisseur des ténèbres*.

Ces voix ne trompent point.

* *Vox Domini super aquas, — Vox Domini in virtute, — Vox Domini in magnificentia, — Vox Domini confringentis cedros, — Vox Domini intercedentis flammam ignis, — Vox Domini concutientis desertum, — Et revelabitur condensa.* Ps, 28.

Armées de la justice, elles ont encore la plus noble, la plus précieuse, la plus indispensable des vertus, la charité.

Soit qu'il s'agisse de juger des choses ou d'apprécier les hommes, c'est à elles que les catholiques sincères aiment à prêter l'oreille.

Mais si la *Revue de Montréal* a eu raison de ne rien dire avant de les entendre, c'est avec bonheur qu'elle s'en fait aujourd'hui l'écho.

Après avoir prononcé avec respect le nom du grand évêque dont la mort fut un événement pour l'Eglise et pour le monde, elle cèdera la parole à des autorités dignes de son respect et de sa confiance.

Nos lecteurs seront heureux de les écouter, et ne nous demanderont rien de plus.

Nous citons.

* *

Voici les lignes que consacre à la mémoire de l'illustre défunt le journal romain *La Voce della Verità* :

« L'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup est mort ! Le pasteur zélé, l'intrépide défenseur des droits et des intérêts de l'Eglise, le grand écrivain, l'ornement de la science, l'homme qui, par son éloquence, ses écrits remplis de science et d'irrésistible logique terrassait ses adversaires, n'est plus du nombre des vivants ! Coup formidable pour la France, perte douloureuse pour l'Eglise et pour la science !

« Dans les jours d'épreuve qu'elle traverse, la France entière dut admirer le zèle de l'illustre prélat, dont toute la vie fut consacrée au bien et à la grandeur de sa patrie. Dans la lutte de l'Eglise contre la Révolution antisociale et irréligieuse, il fut toujours au premier rang. Il mourut sur la brèche et termina sa glorieuse carrière par la défense du Denier de saint Pierre : ce qui lui valut les félicitations et les encouragements du Pontife glorieux qui gouverne aujourd'hui l'Eglise.

« Aujourd'hui, cette langue étonnamment éloquente est muette ; cette main qui écrivit tant de merveilles est inerte dans le cercueil ! Mais la postérité gardera un souvenir éternel de cet homme et l'Eglise l'inscrira au nombre de ses plus glorieux champions, pendant qu'il jouira de la récompense de ses fatigues ; car c'est surtout à lui que s'applique le mot de l'Evangile : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.* »

Donnons la parole à l'*Unità cattolica* du 15 octobre 1878 :

« Pendant le règne de Louis-Philippe, les controverses religieuses et politiques auxquelles prit part Monseigneur Dupanloup furent nombreuses. En 1841, pour favoriser les bonnes études, il fonda l'Académie de Saint-Hyacinthe. Trois ans après, déjà préfet des études du petit séminaire de Paris, il inaugura dans l'église de Notre-Dame ces conférences religieuses qui depuis près d'un demi-siècle continuent à réunir l'élite des intelligences de la France. En 1835, Mgr Quélen, archevêque de Paris, nommait l'abbé Dupanloup vicaire sur la paroisse de Saint-Roch, en 1837 supérieur du petit Séminaire de cette ville, et peu après vicaire général. La Providence le choisissait en mai de l'année suivante comme ministre d'une œuvre de miséricorde : il assistait dans sa dernière agonie le prince de Talleyrand, et réconciliait avec Dieu cet homme célèbre par sa vie et par ses apostasies.

« En 1840, Mgr Hyacinthe de Quélen terminait son glorieux épiscopat, et Mgr Affre, qui mourut glorieusement huit ans après sur les barricades, lui succédait. L'abbé Dupanloup fut nommé vicaire général honoraire, et peu après chargé d'une mission en cour de Rome. Professeur d'éloquence sacrée, en 1841, à la Sorbonne, son discours contre Voltaire excita tant de colère chez les admirateurs du patriarche de l'incrédulité, qu'il fut obligé de suspendre ses leçons. Trois ans après il obtint un canonicat dans l'église métropolitaine de Paris. Cependant il avait déjà publié divers ouvrages, parmi lesquels il faut mentionner celui qui concerne l'éducation, de nombreux écrits de catéchèse et un livre sur la pacification religieuse (1845). Mais Dieu l'appela à un poste plus éminent. Le 6 avril 1849, Napoléon Bonaparte nommait l'abbé Dupanloup évêque d'Orléans, et le Saint Père le préconisait le 30 septembre suivant. Les limites de cet article ne permettent pas de rappeler en détail toutes les œuvres de cet évêque si glorieux de vingt-neuf ans. Nous ne jetterons qu'un coup d'œil rapide sur les choses principales faites ou écrites par Mgr Dupanloup, relativement à son diocèse, à la France et au Saint-Siège.

« Mgr Dupanloup, fermement persuadé que les temps actuels demandent un sacerdoce instruit et éclairé, voulut mettre son séminaire en mesure de pourvoir efficacement à l'instruction du clergé. Il multiplia dans son diocèse les institutions religieuses et s'occupa avec un grand zèle de tout ce qui concernait le culte divin, l'éducation populaire, et de toutes les œuvres qui pouvaient tourner à l'avantage de l'Église, au profit des âmes et même à la prospérité matérielle de ses enfants. Il prêcha hardiment la parole de Dieu, et la défendit dans des écrits qui dureront. Ses mérites lui avaient acquis une influence extraordinaire dans toute la France, et il s'en servit pour défendre toutes les causes justes qui s'offraient à lui, et la vérité chaque fois qu'elle se trouvait assaillie.

« Sa science l'avait fait nommer en 1850 membre du conseil supérieur de l'instruction publique, mais deux ans plus tard il renonçait à cet office, parce qu'il ne pouvait obtenir qu'on fit droit à ses justes désirs. Il prit une part très-grande dans la fameuse discussion sur l'usage des classiques latins dans l'instruction de la jeunesse, jusqu'à ce que l'encyclique de Pie IX du 21 mars 1853 vint mettre un terme à cette controverse.

« En 1854, il fut élu membre de l'Académie française en remplacement de M. Tissot, décédé, et pendant dix-huit ans il siégea dans cette assemblée, jusqu'à ce que l'élection de Littré, qui se fit en 1872, l'engagea à donner sa résignation. En cela, il se montrait fidèle à tout ce qu'il avait écrit quelques années auparavant, lorsqu'il signalait à l'attention des pères de famille et du gouvernement français les progrès que faisait l'athéisme, et qu'il protestait contre l'élection alors projetée de ce même Littré, de Renan, de Maury et de Taine, comme membres de l'Académie.

« Ses lettres pastorales ne restaient pas renfermées dans le diocèse d'Orléans, mais elles faisaient le tour de la France et de l'Europe. Parmi ces lettres, mentionnons celles qu'il écrivit sur l'Irlande, sur la Syrie, sur la Pologne, sur les signes des temps et sur la liberté d'enseignement. Ce qu'il écrivit concernant les élections lui attira des attaques de la part du sénateur Rouland, ministre de l'instruction et des cultes sous Napoléon III, et le jugement qu'il exprima sur Mgr Rousseau, son prédécesseur, lui attira les injures du *Siècle* de Paris, ainsi qu'un procès.

« Depuis la venue de Napoléon III en Italie, en 1859, la guerre de la Révolution se fit avec plus de vivacité que jamais contre le Saint-Siège. Les opuscules où Mgr Dupanloup réfutait les calomnies d'Edmond About insérées dans le *Moniteur officiel*, ainsi que les sophismes et les déclamations des libérateurs (*de libercoli*), venus tour à tour à la lumière pour la défense de la politique napoléonienne en Italie, le *Pape et le Congrès*, *La France, Rome et l'Italie* de M. de La Guéronnière, ses différents discours, l'oraison funèbre de Lamoricière, son livre sur la Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre 1864, les célèbres lettres qu'il adressait aux ministres italiens Rattazzi, en 1867, Minighetti, en 1874, sont des monuments de haute doctrine et de haute éloquence, aussi bien que de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ et au Siège apostolique...

« Appelé à faire partie de l'Assemblée législative en France, et, depuis la constitution de 1875, du Sénat, Mgr Dupanloup parla éloquemment en faveur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement. C'est grâce à lui que celle-ci a pu être obtenue et par conséquent les universités catholiques lui doivent en grande partie leur existence.

« Dans les derniers mois de son épiscopat, il publia ses splendides lettres aux membres du conseil municipal de Paris concer-

nant la célébration du centenaire de Voltaire, et réduisit à néant la glorification projetée de l'ennemi de Jésus-Christ; il publia aussi une admirable lettre circulaire sur le denier de saint Pierre...

« Une seule fois il semble que Mgr Dupanloup se soit arrêté un instant dans cette valeureuse défense du Saint-Siège, et ce fut à l'occasion du Concile œcuménique et de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale. Mais cet instant de douloureuse hésitation fut court : il ne tarda pas à s'unir à ses collègues et à embrasser la vérité catholique proclamée par le Concile.

« Sa mort pourrait être considérée comme un malheur en quelque sorte irréparable si l'on ne pensait pas que Dieu veuille au triomphe de son Eglise et au bien des nations. Quant à lui, il repose dans la paix du Christ. La mort l'a surpris sur le champ de bataille; mais il y était préparé. Catholiques, l'évêque d'Orléans a écrit et travaillé pour toute la chrétienté dans sa lutte pour les intérêts du Saint-Siège : prions pour lui et hâtons par nos suffrages le triomphe de son âme! »

* *
*

La Scienza et la Fede du 20 octobre dernier s'exprimait ainsi :

« Le soir du onze octobre, à six heures et demie, mourait au château de Lacombe, voisin de Lancey, département de l'Isère, Monseigneur Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans. En annonçant cette mort, *l'Osservatore romano* disait : « Cette perte cause un deuil universel, et le nom de Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, restera gravé dans l'esprit et dans le cœur de ses contemporains; il aura une place incontestable et glorieuse dans l'histoire de nos temps. » Il était né le 3 janvier 1802 à Saint-Félix, appartenant alors au diocèse de Chambéry, et soumis par conséquent à la maison de Savoie. Homme d'une prodigieuse activité, d'un zèle ardent d'une âme généreuse et capable des plus grands sacrifices, il a fourni une carrière laborieuse de soixante et dix ans, attirant sur lui les regards de tous. A huit ans, il fut conduit à Paris, et il y suivit un cours d'études qu'il termina au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut ordonné prêtre en 1825. Encore jeune, grâce aux belles qualités dont il était doué, il fut choisi comme confesseur du duc de Bordeaux, en 1827, puis nommé catéchiste des princes d'Orléans, fils de Louis-Philippe en 1828, et deux ans après aumônier de la duchesse d'Angoulême, petite-fille de Louis XVI, dauphine de France. Savant dans les sciences et les lettres, il cherchait par tous les moyens à réchauffer le zèle des études, et si les idées gallicanes n'eussent pas agité en ce temps-là son esprit, ses efforts scientifiques et littéraires auraient eu dès lors plus d'éclat; c'est ainsi qu'en vertu de certains prin -

cipes d'une science théologique mal entendue et de la ténacité de ses vues, pendant le concile œcuménique du Vatican et dans sa discussion touchant le dogme de l'infaillibilité pontificale, il donna occasion de parler un peu de lui.

« Mais à côté de ces ombres dans le tableau de sa vie, Monseigneur Dupanloup a su mettre les services extraordinaires qu'il a rendus à l'Eglise et au Pontife romain et sa pleine adhésion aux décrets du concile du Vatican, et l'introduction de la liturgie romaine dans son diocèse, bien que trop différée, fait disparaître jusqu'au plus léger doute concernant son dévouement envers le Siège de Rome. »

Après avoir emprunté à *l'Unità cattolica* l'historique de ses œuvres et de ses labeurs comme prêtre et comme évêque, la revue napolitaine termine ainsi :

« Dans cette lettre pastorale (concernant le denier de saint Pierre), où il a réuni et admirablement mis en lumière les motifs qui doivent déterminer les catholiques à continuer avec ardeur d'offrir le secours de leur tendresse filiale au Père commun, Monseigneur Dupanloup résumait ainsi cette obligation :

« La logique de la foi et de l'amour est simple et claire. Notre Père est affligé, nous devons compatir à ses douleurs ; il est « assailli, défendons-le ; il est spolié, assistons-le ; on le vole, et « nous, donnons-lui autant que nous pouvons... »

« Le raisonnement était digne du zèle et de l'éloquence de l'évêque d'Orléans, comme s'exprime Léon XIII dans le bref apostolique qu'il lui adressa. Mais c'est avec ce nouvel acte en faveur de la cause de l'Eglise et du Saint-Siège, qu'il a clos sa carrière mortelle, et qu'il s'est endormi dans le Seigneur, dans toute la clarté de son intelligence, au moment où après avoir achevé de réciter son bréviaire, il prenait à la main son chapelet. »

* *

Ecoutons maintenant S. E. le Cardinal Archevêque de Paris * :

« Dieu vient de rappeler à lui un de ses vaillants et fidèles serviteurs. Mgr Dupanloup a terminé par une mort soudaine et pieuse sa longue et laborieuse carrière. Vous vous êtes unis au deuil commun de l'Eglise de France, auquel le Souverain Pontife a daigné s'associer en termes si touchants ; mais les liens étroits qui rattachaient à l'Eglise de Paris le prélat dont nous pleurons la perte, font de cette mort inattendue un deuil de famille pour vous et pour moi.

* Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris au clergé de son diocèse, ordonnant la célébration d'un service pour le repos de l'âme de monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, 20 octobre 1878.

« La vie du généreux évêque se divise en deux parts : si la seconde appartient à Orléans et à l'église de France, Paris peut à bon droit revendiquer la première. C'est ici que, tout jeune prêtre, l'abbé Dupanloup se faisait remarquer dans ce groupe d'ecclésiastiques distingués que Mgr de Quélen avait chargés de renouer la tradition de l'enseignement catéchistique. Bientôt ce brillant catéchiste passait du rang des disciples au rang des maîtres et révélait la merveilleuse aptitude qu'il avait reçue du Ciel pour la formation des esprits et des cœurs. Dans le même temps, les premières chaires de Paris commençaient à retentir de cette parole ardente et persuasive qui ne devait plus cesser de se faire entendre pour la défense de toutes les nobles et saintes causes.

« Appelé à la direction du petit séminaire de Saint-Nicolas, on le vit aussi zélé, aussi habile à cultiver les intelligences par les bonnes lettres, que les âmes par les doctrines de la piété ; il inspirait à ses élèves l'enthousiasme pour tout ce qui est grand et beau, justifiant à l'avance, par le succès de sa direction, les règles qu'il devait tracer plus tard dans un ouvrage didactique qui restera connu comme le guide des maîtres de la jeunesse.

« C'est à cette époque que Mgr Affre l'attacha plus étroitement encore au diocèse de Paris, en lui donnant une place dans le chapitre métropolitain, dont il est demeuré chanoine d'honneur, et en l'associant, à titre de vicaire-général, à son administration épiscopale.

« Tant de soins et de travaux n'absorbaient pas tellement l'activité de l'abbé Dupanloup, qu'il ne portât déjà sur les événements extérieurs et sur les intérêts généraux de la religion, ce regard plein de sollicitude qui faisait pressentir en lui un grand défenseur de l'Eglise.

« Aussi sa promotion à l'épiscopat fut-elle accueillie par l'applaudissement unanime des catholiques de France.

« Dans la carrière pastorale qui s'ouvrait devant lui, ses talents et son zèle lui préparaient de nouveaux labeurs. On peut dire que pendant les trente années qu'il occupa le siège de saint Aignan, il ne s'est pas livré dans le monde un combat pour la cause de l'Eglise auquel l'évêque d'Orléans n'ait pris part. Réclamer avec ardeur contre un monopole attentatoire à la liberté des âmes, aider puissamment de sa parole et de sa plume les législateurs qui firent tomber ces odieuses barrières, entrer avec courage dans la lice ouverte par la loi d'affranchissement, prouver par un usage fécond de la liberté reconquise qu'on était digne de l'obtenir, prendre en main, parmi tant de travaux, la direction d'un petit séminaire devenu célèbre par l'éclat des études : voilà quelle fut pour l'infatigable évêque la tâche des premières années.

« Mais la scène de ce monde change sans cesse. La France, qui avait eu la gloire de remettre Pie IX sur son trône, était

engagée par de nouveaux guides dans une politique d'abandon et d'oubli. La Révolution renversait impunément les trônes, et, s'emparant des plus belles possessions du Saint-Siège, menaçait le prince même de la souveraineté temporelle. On vit alors l'intrépide lutteur se signaler aux premiers rangs de ceux qui combattaient pour la justice. Ce combat ne cessa qu'avec sa vie. Le livre, la brochure politique, le discours, le mandement, l'oraison funèbre, toutes les formes de l'éloquence sacrée et profane furent déployées pour le service de la Papauté.

« Puis, quand de grands malheurs eurent accablé notre pays et fourni à l'évêque d'Orléans une nouvelle occasion de montrer son grand cœur, la confiance du peuple orléanais, qui aimait et admirait son pasteur, l'envoya siéger parmi ceux qui avaient mission de relever et de restaurer la France. L'âge et la fatigue semblaient interdire au vieil athlète d'accepter ce fardeau ; l'amour de l'Eglise et de la patrie ne lui permit pas de le refuser.

« C'est ainsi que nous avons vu ses dernières années remplies de nouveaux combats, qui furent plus d'une fois, grâce à Dieu, de glorieuses victoires. La jeunesse catholique se souviendra qu'elle lui doit, avec la liberté de l'enseignement supérieur, l'inappréciable bienfait de pouvoir se livrer à la noble ambition de la science sans exposer le trésor plus précieux encore de sa foi. L'armée lui saura gré d'avoir défendu le droit du soldat de garder sous les drapeaux le souci de son âme et la pratique des devoirs que la religion impose. Hier encore sa voix brisée par la fatigue épargnait à la religion et à la France la honte d'une indigne apothéose.

« Ainsi il a lutté jusqu'à la fin. La mort ne l'a pas surpris, car il tenait son âme prête pour la visite de Dieu ; elle l'a frappé dans l'activité du labeur et dans le doux recueillement de la prière. C'est pendant qu'il préparait une publication nouvelle, c'est au moment où, le chapelet à la main, son âme s'élevait avec confiance vers le ciel pour saluer et invoquer Marie, qu'il a succombé à l'atteinte soudaine du mal, comme un guerrier qui a vieilli dans les batailles et qui tombe au champ d'honneur.

« Comment ne nous sentirions-nous pas émus en présence d'un tel spectacle ? Dans la douleur qui nous est commune à tous, ce sera pour nous une consolation de nous souvenir que cet illustre évêque était sorti de nos rangs, et de payer ensemble à sa mémoire le tribut de nos regrets, à son âme la dette de nos ferventes prières. Les plus grands serviteurs de Dieu ont besoin de sa miséricorde. La charité, qui nous défend de juger nos frères, nous ordonne de les recommander à la divine indulgence, qui peut seule couvrir nos faiblesses en ne laissant subsister que nos mérites.

« Pour remplir ce devoir de piété fraternelle, et en même temps pour satisfaire aux vœux de mon chapitre et du clergé de

Paris, je règle qu'un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de Mgr l'évêque d'Orléans dans notre église métropolitaine, le mardi 29 octobre, à neuf heures et demie, à la suite de l'office canonial. Je suis assuré que MM. les ecclésiastiques qui ne seront pas empêchés par d'autres devoirs s'empresseront de venir assister à cette sainte cérémonie.»

* *
* *

Le Monde, de Paris, 24 octobre 1878, s'exprime ainsi :

« Les obsèques de Mgr Dupanloup ont été célébrées hier à Orléans suivant le programme annoncé d'avance. Nous laisserons à d'autres le soin de décrire la pompe de ces funérailles presque royales. L'immense concours des fidèles accourus de toutes parts pour rendre un dernier hommage à la mémoire de l'illustre défunt, prouve mieux que tous les discours la place considérable que ce vaillant évêque occupait dans la patrie et dans l'Eglise. L'empressement de cette foule émue lui composait un panégyrique autrement éloquent que celui qu'il a voulu écarter de son cercueil. Mgr Dupanloup avait su conquérir d'ardentes amitiés, des dévouements non moins ardents. Il a eu sur le mouvement catholique du XIX^e siècle une influence incontestable. Devant cette tombe à peine fermée, nous ne rechercherons pas si cette influence a toujours été aussi salutaire qu'on était en droit de l'attendre de cet amant passionné de la justice et de la vérité. Comme chrétiens, comme Français, nous ne voulons nous souvenir que des services rendus.

« Parmi les œuvres de sa vie, il en est une qui lui sera comptée entre toutes au tribunal de Dieu : c'est la conquête de la liberté de l'enseignement catholique. Si menacée que soit cette conquête à l'heure qu'il est, elle a déjà porté des fruits dont la semence reste en réserve. Dieu répandra cette semence à son heure et la fera germer pour une moisson nouvelle.

« Après Dieu, c'est à Mgr d'Orléans que la France doit la liberté de l'enseignement à tous les degrés. Les républicains de France, qui ont déclaré la guerre à l'Eglise et à Dieu, veulent commencer par la destruction de cette liberté. Plus loin ils pousseront la réalisation de cette menace, plus sûrement ils hâteront la fin de la République. Les catholiques n'ont pas besoin d'autres raisons pour désirer la chute d'un gouvernement persécuteur.

« M. Gambetta plaisante agréablement, quand nous prononçons ce mot de persécution. Eh quoi ! au nom de la liberté vous créez des écoles où il sera défendu de parler de Dieu, et vous prétendez nous contraindre à livrer le corps et l'âme de nos enfants à des maîtres capables d'accepter pareille consigne ! Et pour justifier cette négation audacieuse des droits les plus sacrés,

il vous suffira d'être 301 contre 300 ! Comme contribuables, nous subventionnerons des écoles dont notre conscience nous fait un devoir rigoureux d'éloigner nos enfants, et nous n'aurons pas la faculté de fonder des écoles à nous, où nos enfants seront élevés dans la crainte de Dieu, dans la pratique de la morale évangélique, en dehors de laquelle il n'y a point de morale ! Non, Monsieur Gambetta, vous pouvez tenter pareille entreprise, vous ne l'achèverez pas.

« La majorité ne crée pas le droit. La majorité peut être d'un côté, la justice de l'autre. Vainement vous nous accusez de n'obéir qu'aux lois qui nous conviennent, par la réserve que nous faisons des droits de Dieu. Ces droits, l'Eglise catholique les a de tout temps proclamés ; ils ne changent ni avec le temps, ni avec les lieux ; ils sont indépendants du caprice des hommes. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, ce qu'ils étaient à l'origine du christianisme : l'Eglise catholique en a la garde, et nous savons qu'elle est fidèle. Nous n'avons pas la prétention de faire varier ces droits pour faire échec aux lois de l'Etat. Vous savez que nul plus que nous n'obéit à ces lois, tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec nos devoirs envers Dieu. Or, c'est un devoir pour nous, pères de famille, de lui garder l'âme de nos enfants. Mais si vous prétendez nous les arracher pour les livrer à des maîtres sans foi, faites une telle loi, si vous l'osez, nous jurons de lui désobéir. La loi de 1850 a déjà produit assez de catholiques, aujourd'hui pères de famille, pour user votre tyrannie. L'épreuve pourra être dure à traverser, mais Dieu sera pour nous, et Dieu finit toujours par être le plus fort.

« L'éducation a été l'œuvre principale de Mgr Dupanloup ; mais son infatigable activité s'est appliquée à la défense de toutes les gloires de l'Eglise et de la patrie. Ces admirables pages consacrées à la défense du pouvoir temporel de l'Eglise romaine, ces énergiques protestations contre l'emprisonnement matérialiste, cet écrasement de Voltaire, cette glorification de notre Jeanne d'Arc, alors qu'on osait célébrer le centenaire de son insulteur, le dernier des hommes par le cœur, tant d'autres travaux suffisent pour justifier la profonde émotion causée par cette mort inattendue.

« Ceux qui ont assisté au service célébré hier dans la cathédrale d'Orléans, ont eu la primeur de la lecture du testament de Mgr Dupanloup. Ce testament est daté du Vendredi - Saint 1868. M. l'abbé Bougaud, avant d'en faire la lecture du haut de la tribune sacrée, a commencé par annoncer la volonté formellement exprimée par l'illustre défunt d'interdire tout panégyrique en son honneur le jour de ses funérailles. La soumission avec laquelle cette interdiction a été respectée n'a pas empêché l'orateur de manifester la profonde affliction de son âme. L'émotion qui le dominait se propageait parmi les auditeurs, et nous avons surpris bon nombre d'entre eux essayant de dissimuler les larmes qui montaient de leur cœur à leurs yeux.

« Lorsque, dans ce langage plein de simplicité et de majesté, dont les élus du sacerdoce chrétien conservent le secret, on a entendu ce grand évêque parler de ses misères, implorer la miséricorde de Dieu, les prières des prêtres qu'il avait élevés et ordonnés, celles des fidèles de son diocèse ; lorsqu'on l'a entendu parler de lui-même avec tant de modestie et d'humilité, interdire ces louanges données à l'heure de la mort à *un pauvre homme qu'on ne connaît pas à fond*, plus d'un auditeur a dû se dire qu'après avoir beaucoup lu les écrits de Mgr Dupanloup, il ne l'avait jamais connu tout entier, et plusieurs se seront reproché de n'avoir pas été toujours justes à son égard. »

* * *

L'hon. M. de Belcastel, sénateur de la Haute-Garonne :

« Mgr Dupanloup n'est plus. Un évêque de haute taille vient de mourir, qui occupait une grande place dans l'histoire contemporaine de son pays. Cette histoire elle-même est si agitée que le nom de cet illustre athlète fut et demeure agité comme elle. On dirait que les palmes flottant sur son cercueil frissonnent encore sous des vents contraires.

« C'est surtout le malheur des temps ; mais la voix publique de tous les partis qui s'honorent d'être français domine le souffle attardé des passions humaines. La France chrétienne fait à l'évêque d'Orléans de magnifiques funérailles. Ses luttes infatigables pour la liberté d'enseignement supérieur, que le succès couronna ; ses protestations contre l'athéisme social, qui firent sur plus d'un champ de bataille reculer l'étendard impie et ne subirent à l'Académie une défaite matérielle que pour lui créer l'honneur plus grand de la victoire morale ; ses conquêtes dans les consciences et les âmes, connues de Dieu seul, qu'il garda ou ramena dans le sein de l'Eglise : tels sont, avec d'autres, les services que les hommes dévoués au Christ et à la France ne doivent oublier jamais, pas plus que Jeanne d'Arc n'oublie certainement les derniers efforts d'une vigueur que l'âge ne décourageait pas, consacrés à venger sa mémoire des outrages de ses insulteurs.

« Celui qui écrit ces lignes eut l'honneur de siéger pendant sept années dans les assemblées près de cet éminent collègue. Plus d'une fois il a serré avec respect cette main toujours levée pour le combat. Il aime d'autant plus à lui rendre un hommage public, que sur plusieurs points il ne pense pas comme pensa l'évêque d'Orléans, et qu'il fut plus loin par la doctrine du groupe célèbre, plus célèbre qu'heureux, fondu aujourd'hui, grâce au ciel, dans la vaste communauté des fidèles, sous la garde inflexible du Vicaire de Jésus-Christ.

« L'Eglise est la grande école des âmes vraiment libres ; elle est surtout l'école des âmes droites qui, à travers les divergences

de la pensée, s'aiment, se cherchent et se trouvent, parce qu'elles aiment avant tout et qu'elles servent le même Dieu.

«Quelle fut la part de la haute intelligence que nous saluons dans les illusions du temps? Ce n'est ni le lieu, ni l'heure de s'en enquérir, et nous n'avons pour le décider ni don, ni mission, ni autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette part, supposée même considérable, ne fut, après tout, dans sa vie qu'une éclatante tentation glorieusement vaincue. Si les fausses lueurs d'un libéralisme contraire aux droits de la vérité ont parfois visité une âme trop pressée de réconcilier Jésus-Christ et le siècle; si la prudence humaine, avant le retentissement de la parole divine, lui tint peut-être un langage trop écouté; — quand le Verbe de Dieu eut passé dans le monde, en projetant son immense lumière, tout fut fini. La conscience de l'évêque eut noblement raison des vues étroites de la sagesse de l'homme. Ce qui fait aujourd'hui encore la pierre de scandale de quelques hommes forme pour toujours devant Dieu la plus belle couronne de cette existence si vive, si guerrière, si indépendante, si hardie, finalement soumise sans réserve aux décisions de l'Eglise et de la papauté.»

M. Léonce de la Rallaye, qui cite lui-même, dans la *Revue du Monde catholique* du 25 octobre 1878, ce discours de M. de Belcas-tel, croit que tout le monde s'associera à ce « noble, véridique et touchant langage, » et il ajoute :

« Cette page restera ; elle sera le dernier mot des catholiques sur cette grande figure qui vient de s'évanouir, sur cette âme aimante et dévouée pour laquelle nous prierons de bon cœur. »

L'abbé T. - A. CHANDONNET,

— A continuer.

POÉSIE

A M. LOUIS-H. FRÉCHETTE

Maître,

Lorsque la voix de Philomèle
Fredonne dans l'air embaumé,
Les primeroses, pèle-mêle,
S'ouvrent aux chauds rayons de mai.

Rêveuses amantes des brises,
Leurs fleurs, que flétrirait l'hiver,
Se réveillent, toutes surprises,
Sous les baisers du printemps vert.

La sève odorante, vermeille,
Aux cimes de l'arbre qui dort,
Et sur l'églantier qui sommeille,
Flotte en bouquets de pourpre et d'or.

Tout refléurit. Le vent caresse.
Les forêts pleines de chansons
Donnent des sourires d'ivresse
Aux sources pleines de frissons.

Ainsi, dans ces jours où le givre,
Aux lueurs des couchants rougis
D'une vague teinte de cuivre,
Brode les vitres du logis,

Mes strophes, humbles primevères,
Aux sons de votre luth ami,
Malgré les vents froids et sévères,
Relèvent leur front endormi.

Elles entr'ouvrent leurs corolles
Rougissantes d'un doux émoi !
Que le parfum de leurs paroles
Vous parle quelquefois de moi !

Yamachiche, 20 janvier 1879.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

RÉPONSE

A MONSIEUR NÉRÉE BEAUCHEMIN

SONNET

J'aime à gravir les monts sauvages, le matin,
A l'heure harmonieuse et pleine de mystère
Où le brouillard des nuits, rafraichissant la terre,
Perle en bruines d'or au feuillage du thym.

Et si, du fond du val, quelque timbre argentin,
Soudain dans l'air sonore éclate solitaire,
Toutes les autres voix pour moi semblent se taire,
Et j'écoute ravi la chanson du lointain.

Poète, ouvre joyeux l'aile de ton génie!
Chante ! ton chant si pur rompt la monotonie
Des vulgaires accents du grand concert banal ;

Et moi — dont le soleil à l'horizon décline —
Je veux monter souvent sur la sainte colline
Pour entendre de loin ton refrain matinal !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

Lévis, 28 janvier 1879.

SON EMINENCE
LE
CARDINAL ALEXANDRE FRANCHI
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LÉON XIII
ET
SON EXCEILENCE
MONSEIGNEUR GEORGE CONROY
DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

II

Maintenant, il nous sera bien permis, avant de parler en notre propre nom, de recueillir quelques-unes des paroles qui ont été prononcées solennellement à l'éloge des deux illustres morts. Nous les rapporterons, non pas toutes mais en partie, à la suite les unes des autres et sans transition, nous unissant de tout cœur à ces témoignages, qui parlent plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire nous-même.

Voici d'abord quelques-unes de celles que nous avons recueillies dans les correspondances européennes adressées aux meilleurs journaux catholiques :

— Le pape est désolé de la perte de son secrétaire d'Etat, et a suspendu ses audiences ; il a dit publiquement que cette mort est un grand deuil pour l'Eglise.

— Le cardinal était, en effet, le bras droit de Léon XIII. Ardent, jeune encore, il s'était consacré avec ardeur à ses hautes fonctions. Ministre d'Etat, préfet du palais, membre de toutes

* Voir la livraison du mois d'août, p. 495.

les commissions récemment créées, il suffisait à tout. On peut dire que l'excès du travail l'a tué. Il sera très-difficile à remplacer.

— C'est une perte immense pour le Saint Père, dont il était l'ami, et pour la Cour pontificale, qui avait acclamé, avec une sympathie unanime, sa promotion à la secrétairerie d'Etat.

— Toute la chrétienté attendait de lui les services éminents que promettaient ses talents hors ligne, et le Saint Père avait en lui un ami dévoué sur lequel il pouvait se reposer entièrement.

— Aujourd'hui, la mort le frappe soudainement, à l'heure même où les plus graves négociations sont engagées, à la veille peut-être de crises sérieuses en Italie. Nous ne pouvons que ressentir cruellement le coup subit qui remplit de deuil l'âme du Souverain Pontife et enlève au Saint-Siège l'homme qui promettait un grand ministre.

L'Univers résume comme suit tous ces éloges :

« La mort de l'Éminentissime secrétaire d'Etat de Léon XIII est un événement. Pour ceux qui connaissent personnellement le cardinal Franchi, le poids de ses nouvelles charges devait l'accabler. Lui-même n'était pas sans quelque pressentiment. Aussi doit-on louer hautement sa condescendance à vouloir du Pape, son dévouement, son esprit de sacrifice. Abandonner la préfecture de la Propagande, où il jouissait d'une très-grande situation, pour assumer à la fois la secrétairerie d'Etat, la préfecture du palais et l'administration des biens temporels du Saint-Siège, exigeait plus que du courage.

« On dit qu'il a succombé à la fièvre romaine, qui sévit plus inexorablement dans ce quartier du Transtévère dont la révolution italienne a fait le lieu de la captivité papale. L'excès du travail avait prédisposé, croyons-nous, le cardinal à cette atteinte mortelle. Mais cette douloureuse circonstance nous permet de répéter que, en s'emparant du Quirinal, la monarchie subalpine a condamné le Pape et ses serviteurs à ce genre de supplice dont les poètes italiens ont laissé de si lugubres descriptions. C'était pour se garder de la fièvre romaine, que les Pontifes avaient bâti sur les hauteurs du mont Quirinal, ce palais d'été, où, dans un même dessein de sécurité, se réunissaient les conclaves. Par conséquent le cardinal Franchi meurt à la fois victime de son dévouement et de la révolution italienne. C'est à noter pour sa propre gloire.

« Dans le monde politique, on semblait faire grand cas des qualités de l'Éme Franchi comme diplomate. Il possédait sans doute ces qualités à un très-haut degré. Mais nous sommes persuadé que lui-même mettait une confiance médiocre dans

les ressources humaines. Comme son auguste maître Léon XIII, il savait la situation de l'Europe, il connaissait les hommes qui la gouvernent et il luttait pour lutter ; il luttait pour le droit et l'honneur de l'Eglise, pour le maintien de la dignité humaine et pour l'intégrité de la foi, avec la certitude que la Providence rendra tôt ou tard Rome au Vicaire de Jésus-Christ. Dans la mesure de ses forces, il a donc travaillé à ce résultat et sa mémoire demeurera chère aux Romains *.

On sait qu'au mois de septembre dernier, il y eut dans la vénérable basilique de Québec un service funèbre pour le repos de l'âme des deux illustres morts. Mgr l'archevêque crut devoir élever la voix, en cette circonstance douloureuse, et il le fit avec l'autorité d'un homme convaincu, l'accent d'un admirateur et l'émotion profonde d'un ami.

Nous sommes heureux de pouvoir faire entendre ici un écho de cette grande parole ; c'est un écho affaibli, mais on y reconnaîtra toutes les principales pensées qu'a développées l'illustre archevêque :

« Un triple devoir nous rassemble aujourd'hui : la charité, la reconnaissance, le respect. Ce triple lien se resserre à mesure que l'on remonte dans la hiérarchie et que l'on se rapproche de celui qui tient sur la terre la place du chef invisible de l'Eglise.

« Pendant quatre années le cardinal Franchi a été préfet de la Propagande. Cette congrégation régit la moitié du monde catholique, et nous sommes sous sa direction. Elle a donc à pourvoir aux besoins spirituels de cent millions de catholiques. Au témoignage d'un cardinal, mille affaires par semaine y sont traitées, et toutes doivent être soumises au préfet. Quel travail, quelle fatigue, quelle responsabilité !

« Léon XIII, — que Dieu nous le conserve longtemps ! — Léon XIII, à peine élevé sur le siège apostolique, appelle le cardinal Franchi pour être le confident intime de ses pensées, son bras droit, sa bouche pour parler aux rois et aux princes de la terre, pour être comme un autre lui-même. Après celle de souverain pontife, c'est la plus haute dignité ; mais aussi, celui qui en est revêtu est appelé à boire à plus longs traits dans ce calice d'amertume dont le père commun des fidèles est si cruellement abreuvé de nos jours. Après le souverain pontife, nul plus que lui n'a droit à notre respect, à notre amour, à notre reconnaissance.

« Quand Mgr Conroy est venu au milieu de nous, nul d'entre nous n'a tardé à reconnaître tout ce que dans cette âme il y

* *Univers* du 5 août 1878.

avait de pénétration pour comprendre et saisir les affaires les plus difficiles; tout ce qu'il y avait de patience, de douceur, d'aménité dans son cœur, de vigueur et de courage dans sa volonté: vraie image du père commun des fidèles, dont il était au milieu, de nous le représentant spécial.

«Vers la fin de juin, au moment de quitter Halifax pour aller à Terre-Neuve, il écrivait à l'archevêque de Québec une lettre qui devait, hélas! être la dernière. «Je suis fatigué, disait-il, de ces longs voyages et de la lourde charge imposée sur mes trop faibles épaules.» Deux fois durant l'hiver il avait traversé l'Amérique septentrionale, d'un océan à l'autre, et à peine de retour à Québec, il avait reçu une mission spéciale, fort difficile à remplir, dans un diocèse situé à huit cents lieues. A peine sa mission finie, il se rend tout droit à cette île de Terre-Neuve, qui devait être le théâtre de ses derniers travaux et de sa suprême agonie. Puis il ajoutait: «Au milieu de toute cette foule qui acclame le représentant du Souverain Pontife, je suis dans une solitude qui m'afflige: *I feel my solitariness very much. I often wish I were near you to open my heart to your kindness.* J'ai grand besoin de vos prières et de votre sympathie pour endurer mes petites épreuves pour l'amour de l'Eglise, *for sake of the Church.*»

«Il termine en citant ces paroles de S. Paul faisant ses adieux aux fidèles de Milet: *Nec facio animam meam pretiosioream quam me, dummodo consummam cursum meum et evangelium verbi.* Hélas! il aurait pu ajouter avec le même apôtre: Je suis comme la victime que l'on a déjà préparée pour le sacrifice..... *ego iam delibor et tempus resolutionis meae instat.* En effet, à peine arrivée à Saint-Jean de Terre-Neuve, il sent ses forces décliner rapidement, et au bout de quelques semaines il est réduit à la dernière extrémité.

«Cependant, au jugement des médecins, la maladie avait cédé aux efforts de la science, et l'on espérait qu'avec le temps sa santé se rétablirait. Vaines espérances qui devaient être cruellement et soudainement déçues!

«Une demi-heure avant que l'ange de la mort vint le frapper, Mgr Conroy se sentait si bien, qu'il voulut faire l'essai de ses forces. Se levant, il fait quelques pas, puis tombe dans une syncope qui annonce une fin prochaine. On s'empresse autour de lui... on lui administre les derniers sacrements... on récite les prières des agonisants. Ses dernières paroles, comme celles du divin Sauveur, sont un acte de résignation: *O God, accept the sacrifice of my life!*

«Toujours il est pénible à la nature d'accepter le terrible arrêt prononcé contre tous les enfants d'Adam. Mais quel combat doit se livrer dans l'âme qui voit s'évanouir, comme une fumée, ce brillant avenir que tout semble rendre si certain! Qu'il est pénible le sacrifice d'une vie qui dépasse à peine le milieu de

sa course et qu'une santé florissante promet de prolonger encore ! Qu'il en coûte à la piété filiale de dire un suprême et lointain adieu à un père et à une mère qui, dans ce monde, tiennent après Dieu la première place dans le cœur bien né !

« Voilà celui à qui nous venons témoigner aussi de notre respect, de notre amour et de notre reconnaissance. Unis dans la vie par les liens d'une étroite amitié, par les honneurs dont ils furent comblés, par la confiance que leur témoigna le Vicaire de Jésus-Christ, Son Eminence le cardinal Franchi et Son Excellence Mgr Conroy se trouvent unis dans la mort, et dans le deuil qu'elle nous inflige.

« O Dieu de bonté infinie ! entendez et exaucez les prières de vos enfants, qui implorent votre miséricorde sur ces âmes à qui nous devons respect, amour et reconnaissance ! »

Certes, voilà bien des témoignages précieux — le dernier surtout — solennellement rendus au mérite des deux grands hommes que nous rappelons aujourd'hui à la mémoire de nos compatriotes. Ils nous suffisent, à nous, et nous ne voyons pas, après les avoir lus, quel effet peuvent produire sur un esprit que l'orgueil n'a pas aveuglé, ces quelques voix discordantes — heureusement très-rares — perdues, et si honteuses d'elles-mêmes qu'elles n'osent plus se faire entendre, même en secret.

Cependant, on le croira sans peine, quelque respectables que soit la voix des écrivains catholiques ou même celle de notre archevêque parlant avec émotion en face de deux tombes, ce qui nous frappe le plus, et nous a toujours suffi, c'est le jugement calme et réfléchi du Souverain Pontife. Or qu'a fait le Souverain Pontife ? Il a choisi l'Eme Franchi et Mgr Conroy. Comme le divin Maître, il les a appelés. C'est lui qui leur a donné respectivement des charges si importantes, qui leur a assigné leur poste, qui les a envoyés, qui leur a dit : voici que je serai avec vous ; *qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise*. Et, non content de ratifier cette parole de son prédécesseur, de sainte et glorieuse mémoire, voici que Léon XIII élève l'un à de plus grands honneurs, confirme la mission de l'autre, et par là même sanctionne, d'un seul et même coup, toute la série de leurs actes déjà accomplis.

Grand Dieu ! s'il existe encore sur la terre, et au milieu de nous en particulier, une parcelle de foi, un peu de confiance en la Providence, un peu de respect pour le chef visible de l'Eglise, que Dieu assiste d'une manière toute spéciale jusque dans le gouvernement ou l'administration particulière des choses de

l'Eglise, qui osera, s'il n'a perdu tout sens moral, ou les derniers vestiges d'une intelligence depuis longtemps fourvoyée, qui osera lever la tête et dire au chef de l'Eglise : Vous vous trompez, et vous sanctionnez imprudemment le mal que font à l'Eglise les élus de votre cœur, les hommes de votre droite !

Les insensés !

Cependant, il se rencontre dans le monde des hommes qui pensent et parlent ainsi. Il y en a toujours eu. Jésus-Christ les a reconnus de loin et dénoncés à ses fidèles apôtres : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez prudents comme des serpents, et simples comme la colombe. Défiez-vous des hommes : ils vous trahiront dans leurs conseils : *tradent enim vos in conciliis*, et, dans leurs synagogues, ils vous flagelleront : *et in synagogis suis flagellabunt vos* »

Mais cette perspective n'ébranla ni Jésus-Christ, qui aimait tant ses apôtres — *non dicam vos servos, vos autem dixi amicos* — ni les apôtres, qui aimaient leur maître.

Ils partirent.

Peut-on dire qu'il en fut autrement pour les deux prélats que l'Eglise pleure ?

Non : ils ont tout bravé. Et lorsque, aux labeurs qu'ils supportaient pour l'amour de l'Eglise est venue s'ajouter, comme une récompense plutôt que comme un mal, les angoisses de l'esprit et les douleurs du corps, ils ont trouvé assez de générosité pour s'écrier avec le saint évêque de Tours : Seigneur, si je suis encore nécessaire à ton peuple, je ne refuse pas le travail ; et, comme lui aussi, quand l'ange de la mort vint leur apporter la décision du ciel, ils ont dit : Que votre volonté soit faite ; O Dieu, acceptez le sacrifice de notre vie : *Fiat voluntas tua !*

— *A continuer.*

LA RÉTRACTATION FORCÉE DES MESSIEURS DU CANADIEN

Le *Canadien* du 3 janvier dernier nous arrivait avec une double accusation, très-grave en soi, formulée contre nous en termes violents. Nous avions, disait-il, retranché deux mots d'un document pontifical, et, qui plus est, « poussé l'effronterie jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question. » En conséquence, avis nous était donné de renoncer à notre chère devise et de laisser à MM. Tarte, Desjardins et Tardivel, le monopole et l'honneur de la *vérité*.

Sans attacher la moindre importance aux prétentions ou aux avis des messieurs du *Canadien*, nous avons cru, par respect pour le document *en question*, devoir prouver qu'ils faisaient erreur et les mettre en mesure de réparer loyalement leur injustice.

Nous leur avons donc adressé la lettre suivante :

A Messieurs J.-I. Tarte et L.-G. De jardins, rédacteurs du
CANADIEN.

Messieurs,

J'ai lu dans votre numéro du 3 les lignes suivantes :

« Une publication de Montréal, qui a pris pour devise cette parole de Zacharie : *Veritatem tantum et pacem diligite*, retranche deux mots d'un document pontifical et pousse l'effronterie jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question. Nous conseillons au rédacteur de la dite publication de changer de devise le plus tôt possible. »

Le document pontifical ou le document en question, comme vous l'appellez sans l'indiquer expressément, n'est autre que le *Règlement du Conseil de haute Surveillance de l'Université Laval*, approuvé ou sanctionné par le Saint-Siège; les deux mots qui en auraient été retranchés sont les mots *tanquam professorès*; la publication que vous désignez clairement, sans la nommer, est la *Revue de Montréal*: c'est donc la *Revue de Montréal* que vous accusez publiquement d'avoir retranché ces deux mots d'un document pontifical, et d'avoir poussé l'effronterie jusqu'à dire

qu'ils ne se trouvent pas dans le document en question. Quant à celui qui lui a mérité l'honneur de cette double accusation, c'est moi - même.

Voilà, messieurs, avec toute la clarté et la précision que vous auriez dû lui donner vous-mêmes, le réquisitoire que vous dressez contre la *Revue de Montréal*, ou, ce qui est l'équivalent, contre son rédacteur.

Il n'y manque plus que deux choses : *la preuve et la vérité*.

D'abord, la preuve, c'est bien en vain qu'on l'y chercherait. Votre acte d'accusation est là tout entier ; eh bien ! contient-il un mot, un seul mot de mon écrit, qu'il vous était si facile de citer ? Contient-il un mot, un seul mot du document original, que vous deviez opposer à la version que j'en donnais ? Y a-t-il au moins l'indication claire et nette de l'endroit où les deux mots se trouveraient d'un côté et manqueraient de l'autre ? Non, rien, absolument rien de ce qui puisse honorer d'un semblant de vérité ces deux graves accusations, que vous portez en des termes moins que bienveillants.

Remarquez-le bien, messieurs, ce n'est pas l'absence de preuves RÉELLES que je reproche ici à votre réquisitoire, car je sais bien que des preuves réelles, il vous est bien impossible d'en trouver ; mais ce que je constate, c'est l'absence de preuves quelconques ; c'est la hardiesse avec laquelle vous proférez publiquement deux accusations des plus graves, pour ne pas dire criminelles, contre une publication réputée honorable, contre un homme auquel ses adversaires les plus décidés n'ont jamais, au milieu des luttes les plus ardentes, reproché pareille faute, et cela sans avoir même songé à les appuyer, ne fût-ce que pour la forme, d'un semblant de démonstration.

Vous êtes journalistes, messieurs, voire même quelque peu théologiens à vos heures ; mais ne fussiez-vous ni l'un ni l'autre, vous ne pouvez ignorer que personne ne doit être réputé coupable d'une faute si elle n'est prouvée, et que plus elle est invraisemblable, plus la preuve a besoin de force ; vous savez qu'une accusation sans preuve tombe d'elle-même, et retourne à son auteur comme une calomnie.

Si donc je me permettais de traiter vos accusations comme elles le méritent, je les négligerais complètement, pour m'en remettre à la justice et au bon sens de ceux qui échappent à la triste faiblesse de juger en aveugle ou de condamner sans preuves.

Et je pourrais ajouter ici, messieurs, qu'entre ces deux rôles : celui d'accusateurs impuissants, qui est le vôtre, et celui d'accusé défiant la conviction, qui est le mien, c'est de beaucoup de dernier que je préfère, et je serais presque tenté de borner ici ma défense, en vous remerciant de l'honneur que vous me faites, s'il ne tournait au détriment de mes bienfaiteurs involontaires.

Mais je veux aller plus loin et prouver, maintenant, que vos formidables accusations, dénuées de preuves, ont un vice plus radical encore : elles sont dénuées de vérité, elles sont fausses, absolument fausses, et, si je ne vous accordais ici une bonne foi que vous m'avez clairement refusée à moi-même, j'ajouterais calomnieuses.

Vous m'accusez d'abord d'avoir retranché deux mots, qui ne seraient autres que *tanquam professores*, d'un document pontifical, c'est-à-dire du *Règlement de haute Surveillance de l'Université Laval*.

Est-ce vrai ?

C'est vrai que vous le dites, mais il est très-faux que je l'aie fait.

Non, messieurs, je n'ai point retranché ces deux mots d'un document pontifical.

Sans prendre ici la peine de vous faire observer que ce *Règlement* n'est pas un document pontifical, mais un document approuvé ou sanctionné par le Saint-Siège, ce qui, en droit, est fort différent, je vous dirai que je n'en ai pas retranché ces deux mots, par la raison plus que péremptoire, que la phrase, la seule phrase que j'en aie citée, *ne les contient pas*.

Voici cette phrase :

« Si quelqu'un, ne jouissant pas de la dignité épiscopale, pense avoir quelque motif de se plaindre, soit de l'Université elle-même, soit de quelqu'un de ses professeurs, qu'on ne lui permette aucune autre voie que celle de manifester privément ses plaintes à quelqu'un des évêques. »

Voici le texte original tel qu'on le trouve dans l'Annuaire de l'Université Laval pour 1878-79, page 59 : *Si quis, episcopali dignitate haud praefulgens, motivum sibi esse putaret conquirendi sive de Universitate ipsa sive de aliquo ex professoribus, nulla alia via ipsi permittatur nisi privatim alicui episcoporum quaerelas manifestandi.* »

Comme vous le voyez et comme vous pouvez vous en convaincre par vous-mêmes en recourant à l'Annuaire, dans cette phrase, la seule que j'aie citée, et la seule que je dusse citer, puisqu'il ne s'agissait que de ceux qui croiaient avoir à se plaindre ou de l'Université ou de ses professeurs, — dans cette phrase, complète en elle-même et aussi entière ici que dans le document, il n'y a pas l'ombre de ces deux mots que vous m'accusez d'en avoir retranchés.

Votre première accusation est donc absolument fausse, et même frappée d'absurdité.

Passons à la seconde.

Vous m'accusez, en second lieu, d'avoir poussé l'effronterie jusqu'à dire que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question.

Mais, messieurs, voilà précisément ce que je n'ai pas dit, et, pour vous en convaincre, lisez, s'il vous plaît, mes propres paroles, que tout le monde peut relire comme vous, à la page 660 de la *Revue de Montréal*, dans une note au bas de cette page :

« On remarquera que le *tanquam professores* (comme professeurs), dont on a fait récemment tant de bruit, ne se trouve pas « dans la phrase que nous citons. »

Or, messieurs, vous devez en convenir, il y a un abîme entre dire que deux mots ne se trouvent pas dans un document, comme vous m'en accusez, et dire que deux mots ne se trouvent pas dans la phrase que l'on cite de ce document; il y a donc un abîme entre ce que vous me faites dire et ce que j'ai réellement dit, un abîme enfin entre votre accusation et la vérité.

Depuis quand l'affirmation que deux mots ne se trouvent pas dans une phrase d'un document veut-elle dire qu'ils ne se trouvent pas dans le document même? Si c'était la même chose, si l'un était seulement l'équivalent de l'autre, vous n'auriez pas été contraints, pour le contestable plaisir de me trouver en faute, d'effacer mon expression qui est vraie, pour y substituer la vôtre qui est fautive !

Sans doute, ces deux mots, *tanquam professores*, se trouvent dans le document lui-même, mais ils ne se trouvent que là où l'on ordonne aux écrivains catholiques d'observer à l'égard de l'université et de ses professeurs, comme professeurs, le décret XXII^e du cinquième concile de Québec. Dans tout le reste de l'article XVI, en particulier dans la partie où il s'agit, non plus seulement des écrivains catholiques, mais en général de tous ceux qui, ne jouissant pas de la dignité épiscopale, croiraient avoir à se plaindre de l'université ou de ses professeurs, et en particulier dans la phrase que j'ai citée, il n'y a pas l'ombre de ce *tanquam professores*. On y nomme l'Université, on mentionne ses professeurs; on veut protéger, contre les écrivains imprudents, et l'université elle-même et ses professeurs, mais l'on n'ajoute pas les mots *comme université*, ni les mots *comme professeurs*.

Et je n'ai cité que cette partie de l'article, parce que je ne parlais, pour le moment, que de ces écrivains - là.

Et loin de prétendre que l'absence du *tanquam professores* donnât ici, à la phrase que je citais, plus d'extension, ou aux professeurs de l'université une inviolabilité générale, j'ai expressément déclaré que la proposition, avec ou sans le *tanquam professores*, ne peut s'entendre d'un professeur universitaire que *comme professeur universitaire*.

Pourquoi donc aurais-je retranché, supposé qu'ils y fussent et que j'en eusse d'ailleurs l'effronterie, deux mots dont l'absence ne changeait en aucune manière le sens qu'il faut donner à la phrase et que je lui donnais moi-même ?

Sans doute encore, partant du fait que le *tanquam professores* ne se trouve pas dans la phrase que je citais, j'ai pris occasion d'adresser un reproche à un de vos confrères qui, il n'y a pas longtemps, non content de faire remarquer que ces deux mots avaient été omis du document cité en entier, prétendait encore qu'en les omettant « on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas. » Mais pour cela non plus il n'était pas nécessaire de retrancher ces deux mots de la phrase que je citais, puisque, lors même qu'ils s'y fussent trouvés, cette phrase, logiquement interprétée, n'eût subi aucune altération. En deux mots, que le *tanquam professores* fût ou ne fût pas, soit dans la phrase que je citais, soit dans aucune autre partie du document, le sens du document restait absolument le même.

Ce que je reprochais au *Courrier du Canada* — et ce que j'aurais pu vous reprocher à vous-mêmes, — ce n'est pas d'avoir remarqué que l'on avait omis ces deux mots en citant l'endroit où ils se trouvent, mais c'est d'avoir prétendu que cette omission changeait absolument le sens du document. Entre autres preuves, je faisais remarquer, à mon tour, une autre partie du même document, dans laquelle il s'agit de protéger l'Université et ses professeurs, et où l'on ne trouve pas cependant ce *tanquam professores* que certains journaux avaient jugé si nécessaire.

Il est donc absolument faux que j'aie retranché deux mots d'un document pontifical; il est absolument faux que j'aie dit que ces deux mots ne se trouvent pas dans le document en question.

Donc, messieurs, vos accusations sont à la fois dénuées de preuves, et dénuées de vérité.

Maintenant que vous connaissez votre erreur et l'injustice où elle vous a entraînés, je croirais vous faire injure si j'allais vous parler de l'obligation où vous êtes de réparer cette injustice, ou même douter un seul instant que vous ne retiriez en effet vos accusations loyalement, et au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nous nous y attendions : les rédacteurs du *Canadien* ne publieraient pas notre juste réclamation; ils ne lui permettraient pas d'arriver jusqu'au tribunal de leur choix auquel ils venaient de nous traduire eux-mêmes.

A des hommes qui nous avaient taxé de faux, de mensonge et d'une « effronterie » poussée jusqu'à ses dernières limites, notre

lettre semblerait « peu convenable ; » à des gens assez généreux pour nous accuser de cette façon et rendre une justification nécessaire, cette justification devait paraître « tout simplement sans fin. » Avec tous les droits de nous incriminer devant leurs lecteurs, ils n'auraient pas celui de leur faire voir notre défense, ou, en d'autres termes, de leur « infliger un pareil document. »

Ils trouveraient beaucoup plus facile, en un mot, et assez honorable de gloser sur une lettre qu'ils n'auraient pas le courage de laisser voir aux juges.

C'est, en effet, ce qui arriva.

Non-seulement nos accusateurs refusèrent de nous laisser entendre, mais ils eurent assez de modestie pour essayer de pallier leur déni de justice au moyen de ces vulgaires et misérables prétextes.

Pendant les deux accusations étaient là, dans toute la difformité de leur fausseté et de leur injustice. Il était monstrueux de les maintenir, et trop honorable de les retirer. On pactisa, c'est-à-dire qu'on se rabattit sur les intentions, sur les interprétations les plus futiles, etc.

Voici, du reste, les propres paroles de nos fiers accusateurs de la veille :

« L'intention de M. Chandonnet est évidente : il voulait faire croire à ses lecteurs que le *Courrier du Canada*, qui, comme nous, avait cru devoir signaler l'omission des mots *tanquam professores* dans une circonstance que personne n'a oubliée, s'était grossièrement trompé. Les paroles que nous venons de citer signifient que les mots *tanquam professores* n'existent pas dans le document dont il est question, ou bien elles ne signifient rien du tout. Strictement parlant, M. l'abbé n'a pas retranché ces deux mots, mais, ce qui n'est pas moins grave, il a laissé ses lecteurs, au moyen de phrases habilement entortillées, sous l'impression que ceux qui, les premiers, ont parlé de ce malheureux *tanquam professores*, avaient dit tout autre chose que la vérité.

« Voilà tout ce que nous avons à dire à M. l'abbé Chandonnet. »

Oui ! Eh bien, messieurs les rédacteurs du *Canadien*, c'est beaucoup trop dire, si vous voulez être sincères, et loin d'être assez si vous voulez être crus.

Quand on déserte ainsi le terrain des faits pour se replier sur celui des intentions, c'est qu'on est fardif et battu.

Et que vous font nos intentions ? Il ne s'agit pas de nos intentions, il s'agit de nos actes. Et pourquoi nous en imputer

gratuitement de votre propre fond, quand celles que nous avons sont clairement exprimées? Nous n'avons jamais reproché ni à vous ni au *Courrier du Canada* d'avoir signalé une omission dans une circonstance où nous n'étions pas en cause, mais nous lui avons reproché d'avoir prétendu alors que ces deux mots, *tanquam professores*, sont « extrêmement importants » et qu'en les omettant « on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas. » Voilà tout ce que nous avons reproché au *Courrier*, et par conséquent à vous, qui, malgré certains ménagements, souteniez la même erreur; et voilà précisément ce que vous feignez de pas voir aujourd'hui, afin de recourir plus librement à des suppositions, à de vains subterfuges, qui ne font pas honneur à votre retraite forcée.

Il vous plaît d'ajouter que nos paroles (page 660 de la *Revue de Montréal*) signifient que les mots *tanquam professores* n'existent pas dans le document dont il est question, ou bien qu'elles ne signifient rien du tout.

Nos paroles sont celles-ci, que nous reproduisons dans notre lettre :

« On remarquera que le *tanquam professores* (comme professeurs), dont on a fait récemment tant de bruit ne se trouve pas dans la phrase que nous citons. »

Cela est clair, messieurs, très-clair. Conséquemment vous pouvez garder vos efforts d'herméneutique pour quelque autre occasion. Quand le mot est précis, on n'est pas admis à chercher des alternatives. Ces paroles non-seulement veulent dire, mais disent que le *tanquam professores* n'est pas dans la phrase que nous citons et voilà tout. Elles ont un sens et un seul sens, un sens tellement clair que vous n'osez les regarder en face et que vous vous jetez aujourd'hui à droite et à gauche, après les avoir effacées et remplacées par les vôtres quand il s'est agi de dresser votre acte d'accusation. Bien plus, si on peut leur prêter une signification implicite, elles indiqueraient que ces deux mots sont dans le document, car en remarquant spécialement qu'ils ne se trouvent pas dans la phrase que nous citons, nous laissons suffisamment entendre qu'ils se trouvent dans une autre que nous ne citons pas, surtout lorsque nous ne reprochions en aucune manière ni au *Courrier*, ni au *Canadien* d'en avoir signalé l'omission quand l'article où ils se trouvent fut cité en entier.

Après toutes ces tergiversations, les rédacteurs du *Canadien* s'exécutent à leur manière et font cet aveu :

« Strictement parlant, M. l'abbé n'a pas *retranché* ces deux mots... »

Strictement parlant ! Mais comment parlaient-ils donc, MM. les rédacteurs du *Canadien*, quand ils nous accusaient de les avoir *retranchés* et d'avoir poussé « l'effronterie » jusqu'à dire qu'ils ne se trouvent pas dans le document en question ? Est-ce qu'ils ne parlaient pas strictement ? Quand on accuse quelqu'un cependant, il nous semble que c'est le temps de mesurer ses paroles et de rester dans les bornes.

Et que veulent-ils dire ici par ce *strictement parlant* ? On retranche des mots ou on u'en retranche pas.

Quelle espèce de milieu voient-ils donc entre retrancher deux mots et ne pas les retrancher ? Et comme ces deux mots ne se trouvent pas le moins du monde dans la phrase que nous citions, comment aurions-nous dû faire pour les en retrancher *strictement parlant*, ou pour ne pas les retrancher *strictement parlant* ? Nous ignorons, comme tout le monde, le procédé qui nous conduirait à ce résultat plus que merveilleux.

Messieurs les rédacteurs, nous ne voulons pas abuser de notre facile victoire.

Mais laissez-nous vous dire, à notre tour, qu'il faudra vous y prendre bien autrement si vous tenez réellement à nous enlever notre belle devise.

Il est difficile d'avouer une erreur et de retirer des accusations, surtout quand elles sont ornées comme les vôtres d'expressions sévères et indignées ; mais c'est nécessaire, et, après tout, pour user, en la modifiant, d'une parole célèbre : « Les premiers intéressés au sacrifice que la *justice* et l'*honneur* vous demandent, c'est vous-mêmes. »

L'ABBÉ T. - A. CHANDONNET.

LA MORT DE GRIMM *

A M. MATTHUR GLOBENSKI

Vous aviez un ami, chose rare sur terre,
Nous le voyions partout accompagner vos pas ;
Il dormait à vos pieds, vous aimait comme un frère,
Et quand vous le grondiez, il ne répondait pas.

Vous vous aimiez tous deux de cet amour sublime
Qui fait que l'un commande et que l'autre obéit ;
Il parlait du regard, il était votre intime,
Et savait deviner ce que vous aviez dit.

Un jour il disparut. — En compagnon fidèle,
Vous avez regretté cet ami d'autrefois ;
Vous l'avez appelé, déception cruelle,
Il ne répondit pas pour la première fois.

Hier, pour vous prouver qu'il est toujours le même,
Que vos bons soins pour lui ne sont pas oubliés,
Et qu'il n'a pas trahi son vieux maître qu'il aime,
Fidèle, il s'en revint expirer à vos pieds.

Il venait demander sa dernière caresse
Dans un dernier adieu qu'il avait espéré. —
J'étais là. — Dans vos yeux se peignit la tristesse,
Oh ! n'en rougissez pas si vous avez pleuré.

Montréal, 12 janvier 1879.

CHARLES QUIMET.

* Nous offrons à nos lecteurs une pièce de vers qui aura, dans tous les cas, le mérite de l'originalité. Il s'agit d'un beau et fidèle terre-neuve, volé il y a cinq ou six mois, et retenu depuis ce temps loin de son maître. Cet ami fidèle s'étant échappé des mains de son ravisseur, reprit le chemin de sa première demeure et s'en vint, épuisé de misère et de fatigue, y rendre le dernier soupir.

Qui sait la longueur et les privations de la route qu'il a parcourue !

Certains esprits riront peut-être du sentiment qui a dicté ces vers, mais l'auteur, à coup sûr, n'a pas à en rougir. La pitié, quel que soit l'objet sur lequel elle s'exerce, honore le cœur de celui qui l'éprouve.

D'ailleurs, l'affection que l'on donne aux bêtes, aux chiens surtout, ne nous est-elle pas rendue par eux en dévouements sublimes dont le désintéressement est trop peu connu chez les hommes ?

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

Nous reproduisons avec plaisir, du *Journal de Québec*, le rapport de l'élection de la *Société littéraire et historique*. Cette société a déjà bien mérité du pays, et nous ne doutons pas qu'elle ne fasse de nouveaux progrès sous l'inspiration du président qu'elle vient de choisir. M. J. Le Moine ne peut manquer de signaler son administration par quelque entreprise utile, et nous croyons que c'est du côté de l'histoire qu'il dirigera la meilleure partie de ses efforts.

« A l'assemblée annuelle des membres tenue le 8 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus, pour constituer le bureau de direction :

« Président, J. - M. LeMoine ; vice - présidents, H. - S. Scott, Dr Boswell, Col. Strange, R. - S. - M. Bouchette ; trésorier, W. Hos-sack ; secrétaire-archiviste, C. Tessier ; secrétaire-correspondant, W. Clint ; secrétaire du conseil, A. Robertson ; bibliothécaire, McLeod ; directeur du musée, Dr Neilson ; directeur des appareils, F. - C. Wurtele ; membres du conseil, J. Whitehead, J. - F. Belleau, J. Stevenson, P. Johnston.

« La Société Littéraire et Historique de Québec, qui vient de faire l'élection de ses officiers, compte aujourd'hui environ 400 membres. Comme toutes les autres sociétés de ce genre, elle a vu de bien mauvais jours ; mais, grâce à l'énergie de quelques-uns de ses membres, elle est arrivée à un degré de prospérité qui réjouit tous les amis de la science. Elle a aujourd'hui une magnifique bibliothèque qui renferme les ouvrages les plus précieux, et un musée qui fait l'admiration des étrangers qui nous visitent.

« La Société Historique a fait sa bonne part de travail pour l'avancement de l'histoire et de la science en ce pays, et les comptes-rendus qu'elle publie annuellement sont là pour l'attester. C'est un honneur pour la ville de Québec de posséder une institution dont la réputation s'étend déjà au loin, et nous nous réjouissons d'y voir figurer bon nombre de nos compatriotes.

« Nous croyons devoir féliciter notre ami, M. LeMoine, d'avoir été appelé au fauteuil de la présidence de cette belle et florissante société. C'est un honneur qu'il n'a pas recherché, mais nous pouvons dire qu'il l'a bien mérité. Les membres de la Société Littéraire et Historique de Québec, en l'élisant leur président, ont rendu hommage à ses aptitudes et aux services qu'il a rendus à cette institution. »

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE

La Société Littéraire et Historique invite ceux qui possèdent des documents, lettres, chartes, rapports, manuscrits inédits sur l'histoire primitive du Canada, de vouloir bien en donner communication au « Comité des documents historiques, » ou mieux, de rendre la Société dépositaire d'iceux. Une voûte spacieuse et à l'épreuve du feu vient d'être construite sous la bibliothèque, dans laquelle seront déposés les manuscrits de la Société ainsi que ceux qui lui seront confiés.

En certains cas, la Société est disposée à acquérir, moyennant finance, certains manuscrits précieux.

Par ordre du Bureau de Direction.

J.-M. LEMOINE,
Président.

A. ROBERTSON,
Secrétaire.
Soc. Lit. et Hist.
